



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement Rural
et de la Souveraineté Alimentaire



RAPPORT DE CAPITALISATION

Projet Tiers Sud Bey Daare



Juin 2023

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA CAPITALISATION	P. 4
I. Introduction	P. 5
II. Objectif et portée de la capitalisation	P. 7
III. Notions de base sur la capitalisation	P. 7
IV. Méthodologie	P. 9
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE	P. 10
1. <i>Les Objectifs du Projet</i>	<i>P. 11</i>
2. <i>Les Publics cibles du Projet</i>	<i>P. 11</i>
3. <i>Le Cadre de mise en œuvre des activités du Projet Tiers Sud – Bey Daare</i>	<i>P. 12</i>
4. <i>La Classification des Activités du Projet selon les axes du PSE</i>	<i>P. 20</i>
RÉSULTATS ET CAPITALISATION	P. 23
I. Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	P. 24
1.1. <i>L'aménagement d'infrastructures hydro agricoles pour de meilleurs rendements</i>	<i>P. 24</i>
1.2. <i>La construction et/ou la réhabilitation de pistes pour l'accentuation des performances par une agriculture plus productive</i>	<i>P. 26</i>
1.3. <i>Mise en place d'un mécanisme de financement dénommé Fonds d'appui aux initiatives économique (FAIE)</i>	<i>P. 26</i>
II. Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable	P. 27
II.1. <i>La mise en place de structures d'appui et d'accompagnement pour une meilleure implication des populations</i>	<i>P. 27</i>
II.2. <i>L'amélioration des pratiques essentielles en nutrition, santé et hygiène</i>	<i>P. 28</i>
II.3. <i>La disponibilité et l'accès à une alimentation saine</i>	<i>P. 30</i>
III. Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	P. 31
III.1 <i>Élaboration de documents de planification stratégique (PAOS, PDC, Conventions Locales)</i>	<i>P. 31</i>
III.2 <i>Mise en œuvre des PAOS à travers la mise en place d'un fond d'appui intercommunal (FAI)</i>	<i>P. 32</i>
III.3. <i>Élaboration d'outils pour une meilleure gestion foncière de l'espace communautaire</i>	<i>P. 33</i>
IV. Autres résultats	P. 33
CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS	P. 36
Contraintes et Remarques	P. 36
I. <i>La Qualité des Infrastructures mises à disposition</i>	<i>P. 40</i>
II. <i>L'Accompagnement Efficient des Collectivités Territoriales</i>	<i>P. 41</i>
III. <i>L'Appui aux Filières Durables et Inclusives</i>	<i>P. 43</i>
IV. <i>La Disponibilité et L'Accès à une Alimentation Saine</i>	<i>P. 45</i>
V. <i>Le Suivi-Évaluation</i>	<i>P. 47</i>
LECONS APPRISES	P. 49
SUCCESS STORIES	P. 52
I. Le Système "AVEC"	P. 53
II. La Culture des Vitro plants de Bananiers	P. 55
I. Le Maïs, une Filière porteuse	P. 57
CONCLUSION	P. 58

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APS	Avant-Projet Sommaire
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
AVSF	Association Vétérinaires Sans Frontières
BAMTAARE	Base d'Appui aux Méthodes et Techniques pour l'Agriculture, les autres Activités Rurales et l'Environnement
CDA	Comités Départementaux d'Approbation
CDIA	Charte du Domaine Irrigué de l'Anambé
CGER	Centre de Gestion et d'Économie Rurale
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CM	Conseil Municipal
COFIL	Comité de Pilotage
CPE	Commission de Planification Élargie
CPN-CPON	Consultation Pré Natale et Consultation Post Natale
FAI	Fonds d'Appui Intercommunal
FEPROBA	Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
MSA	Malick Sow & Associés
OCB	Organisation Communautaire de Base
OP	Organisations professionnelles
PAI	Plan Annuel d'Investissements
PDC	Plan de Développement Communal
PSE	Plan Sénégal Émergent
POAS	Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols
PTA	Plan de Travail Annuel
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuels
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTFI	Partenaires Techniques Financiers Institutionnels
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
ZIP	Zone d'Intervention du Projet



PRÉSENTATION DE LA CAPITALISATION

I. INTRODUCTION

Le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le tiers Sud du Sénégal (Tiers Sud – Bey Daare) intervient dans les régions de Kolda, Tambacounda et Kédougou et plus précisément, dans vingt (20) Communes. C'est un Projet de la SODAGRI cofinancé à travers une subvention et un prêt de l'AFD de vingt-sept (27) millions d'euro et une subvention de l'UE de vingt (20) millions d'euros.

Les objectifs du Projet sont en accord avec tous les axes stratégiques du PSE portant respectivement sur l'axe 1 : "Transformation structurelle de l'économie et croissance", l'axe 2 : "Capital humain, protection sociale et développement durable" et l'axe 3 "Gouvernance, institutions, paix et sécurité" et sont en parfaite cohérence avec la 6^{ème} lettre de mission de la SODAGRI.

Pour justifier l'existence du Projet Tiers Sud Bey Daare, il faudrait rappeler que la Société de Développement Agricole et Industriel (SODAGRI) a reçu de l'État du Sénégal la responsabilité de l'ensemble du développement rural sur toute la zone Sud et le Sénégal oriental (*à l'exception du département de Bakel*). Cette zone souffre, entre autres, d'un déficit d'infrastructures, de dégradation des sols et, est tributaire de la pluviométrie irrégulière. De plus, cette partie du Sénégal présente des taux de malnutrition assez élevés. A cela s'ajoute une forte immigration des jeunes en direction de l'Europe.

Ainsi, l'État a sollicité l'Union européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD) pour l'appuyer à travers la réhabilitation d'un périmètre irrigué dégradé (*secteur G du périmètre de l'Anambé*), de pistes rurales et de filières porteuses (*riz, maïs, banane et lait*) et ainsi, contribuer à l'autosuffisance alimentaire. Cependant, la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition ne peut se réduire à la relance des productions prises isolément. La réhabilitation d'un périmètre irrigué suscitera une demande accrue pour des terres dont les règles d'accès devront être mieux définies. Des risques d'éviction des éleveurs qui venaient sur l'espace aménagé devront être gérés et des points de fixation des troupeaux divagants devront être trouvés. De plus, la maintenance des infrastructures (*pistes, puits, points de stockage*) devra être organisée collectivement. D'où l'enjeu d'accompagner et de renforcer les capacités des collectivités territoriales à mieux gérer les communes.

Pour ce faire, le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dénommé Projet Tiers Sud – Bey Daare a été élaboré et se doit d'appuyer la SODAGRI dans cette mission d'assurer le développement rural dans la zone du Tiers Sud du Sénégal. Le Projet Tiers Sud – Bey Daare est un projet multisectoriel (*agriculture, élevage, environnement, développement local*) qui concerne les populations de quatre départements et dont la mise en œuvre implique une multitude d'intervenants (*communautés bénéficiaires, agences d'exécution, services techniques étatiques, opérateurs/ONG*). Le projet a pour finalité le développement économique des terroirs ruraux du Tiers Sud du Sénégal et l'amélioration des conditions de vie, de la sécurité alimentaire, de la nutrition des populations rurales.

TABLEAU I : DONNÉES DU PROJET TIERS SUD

PROJET	CSN 1370
Convention Crédit AFD : CSN 137-01 C	25 millions Euros soit 16,375 milliards F CFA
Convention Subvention AFD : CSN 137-02 D	2 millions Euros soit 1,31 milliard F CFA
Convention Subvention UE : CSN137-03 E	20 millions Euros soit 13,31 milliards F CFA
Financement Total	47 millions Euros soit 30 827192 000 frs CFA
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE	SODAGRI
EXECUTANT	UGP
PAYS	SENEGAL
REGIONS	Kolda, Tambacounda, Kédougou
DEPARTEMENTS	Vélingara, Tambacounda, Kédougou et Salémata
DUREE	5 ans
DEBUT D'EXECUTION	Octobre 2017
FIN Projet	Juin 2022

Aujourd'hui, Il s'agit de présenter les premiers résultats de la démarche adoptée par le Projet afin :

- *d'avoir un retour sur les actions entreprises ainsi qu'une meilleure connaissance des besoins émis ;*
- *De dresser l'état d'avancement ou la position actuelle des initiatives du Projet ;*
- *De réfléchir aux possibles solutions d'amélioration des actions entreprises.*

La présente capitalisation formalise et analyse donc les expériences du Projet en tirant les meilleures pratiques pour développer ce genre de programme. Le Projet Tiers Sud Bey Daare étant un Projet qui combine très étroitement des dimensions multiples, sa mise en œuvre a **nécessité l'action conjuguée de plusieurs acteurs à plusieurs niveaux différents**. Ce document se présente en cinq (5) chapitres en partant des besoins du départ et des réalisations selon les principaux axes. Le focus de la capitalisation est centré sur l'originalité de la démarche du Projet Tiers Sud en plus des innovations et réalisations dans le monde rural.

II. OBJECTIF ET PORTÉE DE LA CAPITALISATION

L'enjeu de la capitalisation pour le Projet Tiers Sud Bey Daare est conséquent. Il compte formaliser tout en améliorant la démarche du Projet, afin de construire et pérenniser un dispositif de soutien au monde rural qui répond aux besoins des acteurs et cibles du Projet. Cette capitalisation doit alors permettre d'améliorer la qualité des interventions au niveau des travaux d'aménagement, des collectivités territoriales, des filets de sécurité et des investissements et structuration de filières.

L'objectif de la capitalisation d'expériences est avant tout, **une action de structuration de la connaissance** qui s'appuie sur le vécu du Projet Tiers Sud Bey-Daare, des savoir-faire développés et des comportements à gérer. Aussi, la capitalisation d'expériences permet de développer des modèles qui pourront être utilisés dans le cadre de projets similaires afin :

- *d'éviter de commettre les mêmes erreurs ;*
- *de valoriser et d'adapter de bonnes pratiques ;*
- *de développer des analogies ;*
- *de développer rapidement des mesures appropriées.*

Elle permet de valoriser différents axes managériaux liés à la gestion de projet tels que le management des risques, l'identification de situations managériales, le management de l'information... En fait, la capitalisation d'expérience constitue, à terme, une banque de pratiques qui peuvent être adaptées au cas par cas selon les différents types de projets à venir. Ainsi, la capitalisation d'expérience est utile tant pour le Projet que pour l'Unité de Gestion du Projet.

III. NOTIONS DE BASE SUR LA CAPITALISATION¹

Le terme **“capitalisation”** recouvre une diversité de notions, de démarches. Sur le terrain, la notion reste floue pour les acteurs et chacun est tenté de se l'approprier en fonction de ses besoins. Quand on parle de capitalisation, On parle souvent de chercher à : Garder la mémoire, il s'agit d'une des préoccupations le plus souvent mentionnées, ne pas perdre la mémoire de ce qui a été fait. S'assurer que tout ce qui a été fait est sauvegardé le plus fidèlement possible. Nous parlons ici plutôt de la notion d'archivage, de stockage d'informations liées à l'action.

C'est la notion de valorisation des acquis de l'expérience qui permet d'identifier l'expérience pour la valider et la valoriser. Au niveau institutionnel : il s'agit d'assurer la continuité des démarches et des méthodes au-delà du changement des personnes ou de

l'évolution des dispositifs. Il s'agit de ne pas avoir réinventer des nouvelles manières de faire au fur et à mesure des évolutions institutionnelles.

Il s'agit bien de chercher à savoir si l'action a bien fonctionné et si les résultats sont positifs pour les reproduire. Cette notion est souvent liée à l'évaluation de l'action.

Toutes ces notions constituent une part de la capitalisation mais ne recouvrent pas la totalité de la démarche de capitalisation.

Tout d'abord, la capitalisation part de la conviction que l'on apprend par l'expérience. Que l'expérience est porteuse de savoir et que le savoir n'est pas seulement dans les livres. La personne qui ne sait ni lire ni écrire peut avoir une expérience riche d'enseignements, qu'elle peut capitaliser: l'expérience constitue bien un "capital" à valoriser. Les deux proverbes ci-après, illustrent le concept de capitalisation :

- *"En Afrique, un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle".
L'expérience et les connaissances accumulées par une personne âgée, représentent une somme de savoirs qu'il est le seul à maîtriser ;*

- *"Une vieille abeille ne se repose pas sur une feuille fanée, mais sur une jeune feuille". L'expérience d'une personne, se construit durant toute son existence et se bonifie au fur et à mesure qu'il avance en âge..*

Il existe diverses définitions de la capitalisation. Sa signification a évolué dans le temps, elle s'est adaptée aux contextes et s'est diversifiée en fonction des besoins des divers acteurs du développement. Pierre de Zutter dans "Des histoires, des savoirs et des hommes" a défini la capitalisation comme suit : "La capitalisation, c'est transformer l'expérience en connaissance partageable".

On notera dans cette définition que la capitalisation est avant tout un processus de transformation et que le résultat de ce processus est d'obtenir un produit, un savoir que l'on peut communiquer, que l'on peut partager. le savoir des uns peut être utile pour les autres, les savoirs peuvent être transmis. A partir de là, il est possible de décliner la capitalisation de la manière suivante : "Capitaliser, c'est valoriser ce que l'on sait faire". Ce concept est alors sous-tendue par trois logiques :

- *Une logique de mémoire ;*
- *Une logique de méthode ;*
- *Une logique d'action.*

1. Manuel de capitalisation des expériences : Coordination Kouassi Tagodoe et Christophe Mestre

IV. METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée a consisté à croiser les données “tacites” et “explicites” du Projet Tiers Sud - Bey Daare. Elle a combiné l'étude de la documentation produite par le Projet et la rencontre des acteurs sur le terrain. Plusieurs déplacements ont été fait et une banque d'images audio-visuelles a été conçue avec le concours des principaux acteurs afin de recueillir les informations en lien avec les actions d'appui et d'encadrement du Projet :

- *l'équipe du Projet / L'Unité de Gestion du Projet / Le Coordonnateur ;*
- *les différents Partenaires d'exécution (Direction technique de la SODAGRI, BAMTAARE, AGEROUTE, SECNSA, DGPSN, CNDN, IGNFI/GEOFIT/OCC, RIKOLTO, AVSF, MSA, Groupement CRS-CARITAS) ;*
- *les autorités locales (Gouverneurs, Préfets, Maires, Chefs de Village...)*
- *les autorités coutumières et Religieuses ;*
- *les relais communautaires ;*
- *les différents acteurs du monde rural (Producteurs, Organisations de femmes, GIE, Éleveurs, autres acteurs économiques)*

Une partie de la connaissance du Projet a été acquise par la pratique. La tâche a consisté dans un premier temps, à collecter les connaissances non formalisées (*entretiens et recueil d'images*) pour les confronter aux connaissances explicites faisant l'objet d'écrits, de normes et de références ; pour ensuite formaliser l'ensemble de ces données.

La présente capitalisation formalise et analyse donc les expériences du Projet Tiers Sud Bey Daare en tirant les meilleures pratiques pour développer ce genre de Projet.



CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE

Le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole et de la Sécurité Alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal (Projet Tiers Sud - Bey Daare) est financé à travers une subvention et un prêt de l'Agence française de Développement (AFD) de 27 millions d'euros (soit 17,7 milliards) de FCFA) et une subvention de l'Union européenne (UE) de 20 millions d'euros (soit 13,1 milliards de FCFA) dont la gestion a été confiée à l'AFD.

Le Projet Tiers Sud - Bey Daare participera surtout à la consolidation et au développement des filières Riz, Maïs, Banane et Lait. Pour la filière lait, l'accent sera mis sur l'amélioration de la commercialisation et la structuration

1. LES OBJECTIFS DU PROJET

Le projet a pour finalité le développement économique durable des terroirs ruraux du Tiers Sud du Sénégal et l'amélioration des conditions de vie, de la sécurité alimentaire, de la nutrition des populations rurales de ces zones.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Augmentation de la production des cultures vivrières par la réhabilitation du périmètre irrigué du secteur G d'environ 1200 ha dans le bassin de l'Anambé et l'aménagement ou la protection de 1600 ha de bas-fonds ou terres irrigables sur l'ensemble du Tiers-Sud pour la production de riz, maïs ou banane ainsi que l'amélioration des pistes rurales de production ;
- Accroissement de l'investissement, de la capacité d'organisation et de commercialisation de groupes de producteurs des filières riz, maïs, lait et banane et le développement de services adaptés aux agriculteurs, aux éleveurs et à leurs organisations : appui-conseil technique à la production, appui à la gestion de l'eau et maintenance des infrastructures, conseil de gestion ;
- Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage de 20 communes dans l'aménagement territorial, la gestion des ressources naturelles et foncières et la planification du développement local ainsi que dans l'investissement favorisant un accès durable et concerté aux ressources ;
- Accroissement de la résilience des familles les plus vulnérables par les filets sociaux et l'engagement dans les travaux d'intérêt communautaire et des actions de mitigation de la malnutrition maternelle et infantile.

Le projet cible 20 communes identifiées comme étant en plus forte insécurité alimentaire.

2. LES PUBLICS CIBLES DU PROJET

A. Public Cible I

BENEFICIAIRES DIRECTS DES BIENFAITS DU PROJET

Cible 1 prioritaire externe

- Populations des zones impactées par le Projet Tiers Sud ;

Cible 1 prioritaire interne

- Les acteurs du programme (Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, SODAGRI)

Cible 1 secondaire externe

- Les partenaires techniques, financiers et institutionnels (AFD, UE) ;
- Les partenaires stratégiques du projet ;
- Les décideurs politiques nationaux (*cadres administratifs, responsables départements ministériels, élus locaux, conseillers régionaux et municipaux, autorités locales*), le niveau sous régional, national, local et central.

Cible 1 externe

- Le Secteur privé (*entreprises, producteurs, opérateurs économiques des secteurs structurés et non structurés, organisations intermédiaires, associations faitières, etc.*) ;

B. Public Cible II

CATEGORIES DE PERSONNES DE L'ENTOURAGE DIRECT DU PUBLIC-CIBLE I ET QUI PEUVENT INFLUER SUR SON COMPORTEMENT.

- *Le groupe cible des réseaux professionnels, ONG et société civile (altermondialistes) ;*
- *Les leaders d'opinion, l'environnement en général ;*
- *Les médias et relais de l'information.*

3. LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PROJET TIERS SUD - BEY DAARE

3.1 DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet aura 4 composantes :

- *Construction et gestion de communs ruraux à vocation productive ;*
- *Investissement et structuration de filières durables et inclusives ;*
- *Filets de sécurité et résilience des plus vulnérables ;*
- *Appui à la maîtrise d'ouvrage.*

3.1.1 Composantes du Projet

COMPOSANTE 1 : Construction et Gestion des communs ruraux productifs RÉHABILITATION DU SECTEUR G

Le projet financera la réhabilitation du secteur irrigué G du bassin de l'Anambé. Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SODAGRI, au sein de laquelle une Unité de Gestion du Projet sera créée.

Au-delà des travaux, le projet apportera des appuis à l'ensemble des acteurs impliqués dans l'exploitation et la gestion des périmètres pour créer les conditions d'une gestion pérenne des aménagements ; cela concernera :

- la SODAGRI dans ses missions de service public liées au service de l'eau pour la réalisation et la gestion des aménagements hydro-agricoles ;
- les irrigants et leurs organisations (Unions hydrauliques et FEPROBA) pour la gestion de l'eau, l'entretien et la maintenance des ouvrages et l'approvisionnement en intrants et la gestion des crédits de campagne ;
- les communes pour leur mandat d'attribution du foncier irrigué.

AMÉNAGEMENTS DE BAS-FONDS

Une surface de plus de 500 ha a été identifiée pour l'aménagement de bas-fonds. L'aménagement consistera à construire des diguettes en courbes de niveau, construites en matériaux locaux et accompagnées d'un planage sommaire des parcelles pour constituer des casiers rizicoles, et de déversoirs permettant de gérer des débits de crue importants.

Ces aménagements seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SODAGRI, en ayant recours autant que possible à la main d'œuvre locale.

SECURISATION DES PÉRIMÈTRES BANANIERS PAR RAPPORT AUX INONDATIONS RECURRENTES

L'étude complémentaire à la faisabilité du projet, actuellement en cours, permettra de déterminer la nature des crues qui affectent les surfaces actuellement plantées en bananes et en déduire la nature des mesures raisonnables qui devraient être prises pour y faire face. S'il s'agit d'infrastructures lourdes, le projet en étudiera la faisabilité technique et financière en vue d'un financement public ; s'il s'agit d'investissements légers et durables, le projet les considérera comme éligibles à une subvention, s'il est plus pertinent de viser un mécanisme assurantiel, le projet contribuera à la mise en place d'un mécanisme en lien avec la CNAAS.

REHABILITATION ET CONSTRUCTION DE PISTES (FINANCEMENT PARTIEL UE)

Cette sous-composante sera confiée à l'AGERROUTE qui suivra, pour la mise en œuvre, ses procédures.

APPUI AUX COMMUNES POUR LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE LEUR TERRITOIRE

Une partie importante de la zone d'intervention du projet, et notamment le bassin de l'Anambé, est marquée par des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs.

Le projet se propose d'apporter un appui technique et financier au niveau des communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'occupation et d'aménagement des sols (POAS) dans les communes qui n'en disposent pas (14), l'actualisation des POAS existants (6), et la vulgarisation de leur contenu auprès des usagers.

Des fonds d'investissement communaux seront mis en place pour permettre la réalisation d'aménagements pastoraux (points d'abreuvement, mares, aménagement de zones dédiées au pâturage) qui permettront de fixer les troupeaux et de les tenir éloignés des cultures en particulier en saison sèche.

Le fonds d'investissement pourra également être utilisé pour financer la construction de silos/magasins/aires de marchés.

COMPOSANTE 2 : Investissement et structuration de filières durables et inclusives

Il s'agit d'apporter un appui technique, organisationnel et financier aux producteurs et aux acteurs des quatre filières prioritaires définies avec la maîtrise d'ouvrage : **riz, lait, maïs et banane**. Ces filières constituent l'essentiel de la base alimentaire et des revenus des populations rurales en plus de l'arachide et du coton qui, pour ces dernières, bénéficient d'une intégration rendant la valeur ajoutée du projet moins pertinente.

Pour ces quatre filières, le projet combinera des appuis à la structuration et à la professionnalisation des organisations professionnelles et interprofessionnelles, le conseil technique pour la production ; l'appui à l'investissement individuel et collectif pour l'amélioration des conditions de production, de stockage, de transformation et de commercialisation, l'appui à la fourniture de matériel local adapté, l'appui à la gestion comptable des organisations de producteurs.

FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES ECONOMIQUES

Il s'agit de favoriser les initiatives portées par des groupes de producteurs dans les quatre filières pour des investissements individuels ou collectifs, en combinant les ressources en subvention de ce fonds avec l'offre de crédit à l'investissement de la CNCAS. Le fonds sera logé à l'UGP et sera attribué aux projets soumis par les représentants des filières ou opérateurs associatifs après instruction de leur faisabilité technique et de leur rentabilité. L'instruction de ces plans d'affaire sera faite par les opérateurs en appui aux filières mentionnées plus haut, qui devront également proposer un montage institutionnel et juridique (contrat de gestion, etc.) et fournir les accompagnements nécessaires à la gestion des équipements (bouclage du financement, appui technique, gestion comptable et juridique).

ACTION TRANSVERSALE : MISE EN PLACE DE CENTRES DE GESTION ET D'ÉCONOMIE RURALE (CGER)

Il s'agit d'appuyer la création de centres de prestation de services (Centres de gestion et d'économie rurale) axés sur la bonne gestion des finances des collectifs de producteurs. Ces CGER ont vocation à devenir des associations administrées par les membres individuels ou collectifs de producteurs et d'autres opérateurs économiques.

Une équipe dédiée sera recrutée au sein de l'UGP pour mettre en œuvre cette sous-composante.

COMPOSANTE 3 : Filets de sécurité et résilience des plus vulnérables

Cette composante sera subdivisée en 2 sous composantes : (1) actions en faveur de la nutrition et; (2) actions en faveur de la sécurité alimentaire des plus vulnérables; et seront mises en œuvre par des opérateurs type ONG, sélectionnés par appel d'offres et placés sous la maîtrise d'ouvrage de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition pour la sous-composante 1 et sous la coordination du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA), en relation avec la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN), pour la sous-composante 2.

Les actions, en faveur de la nutrition et de la sécurité alimentaire, seront menées dans les 20 communes cibles en articulation avec les activités d'appui aux filières, chaque opérateur étant responsable de la mise en œuvre sur un territoire non chevauchant. Ces actions concerneront les activités suivantes :

FOURNITURE DE MOYENS D'EXISTENCE AUX PLUS VULNERABLES ET TRAVAUX D'INTERET COMMUN.

Des travaux à HIMO pour l'entretien de communs seraient organisés par les opérateurs avec une contrepartie en aide alimentaire (en coupons alimentaires ou en nature) : pistes rurales, travaux sur la restauration des terres dans les zones de plateau et mise en place de haies vives autour du secteur G et autres périmètres.

Le projet reprendra la méthodologie de ciblage et de distribution de l'aide alimentaire et les bonnes pratiques définies par le SECNSA en relation avec la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN).

MISE AU POINT DU PROCEDE DE FORTIFICATION ET APPUI EN FAVEUR DE LA NUTRITION

Un mécanisme de contractualisation sera établi avec des minoteries et rizeries de la zone d'intervention pour qu'elles incorporent des additifs nutritifs pour fournir des produits ciblant les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les enfants vulnérables de la tranche d'âge 0-5 ans.

CONTRATS D'ACHATS

Le projet réalisera des contrats d'achats de riz et maïs auprès d'opérateurs impliqués dans le projet pour approvisionner les opérateurs de l'aide alimentaire et des cantines scolaires.

CANTINES SCOLAIRES

Les opérateurs régionaux de ces sous-composantes seront chargés de mettre en œuvre des mesures d'approvisionnement des cantines scolaires dans les 20 communes prioritaires en fonction du ciblage agréé par la CLM.

L'imbrication des différentes composantes dans une optique de sécurité alimentaire et nutrition plaide donc pour avoir un même champ géographique d'intervention, soit dans

les 20 communes du projet même si le financement de ne concernera que celles des régions de Kolda et Tambacounda.

COMPOSANTE 4 : Appui à la maîtrise d'ouvrage

Il s'agit d'apporter les moyens à la maîtrise d'ouvrage d'améliorer sa capacité de gestion du projet qui s'intègre parfaitement dans ses missions et d'ainsi renforcer ses compétences générales. Il s'agit plus spécifiquement :

- d'apporter un appui au pilotage stratégique du projet (comités de pilotage, comités techniques, relations avec l'initiative Sahel sur l'irrigation, les Centres de gestion France, la recherche etc.) ;
- de mettre en place une unité de gestion du projet fonctionnelle et
- d'établir un dispositif de suivi-évaluation et d'analyse d'impact et d'appui à la mise en place de mesures environnementales correctrices et d'assurer la communication du projet.

3.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le projet est sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Agriculture et de l'équipement rural, qui la délègue à la SODAGRI conformément à sa Lettre de Mission.

3.2.1 Intervenants

Les entités suivantes seront impliquées dans l'exécution du projet :

- La SODAGRI est la Société de développement agricole et industriel du Sénégal, établissement public dédié à l'origine à l'aménagement des bassins hydrauliques du sud du Sénégal et dont le mandat est élargi au développement agricole en général ;
- L'AGEROUTE est l'agence publique de développement du réseau routier ;
- Le CNDN (ex-CLM), créé en 2001, est placé sous l'autorité du Premier Ministre, elle apporte son assistance technique dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de nutrition ;
- Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA) assiste le Premier Ministre dans la définition et la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales de sécurité alimentaire ;
- BAMTAARE est le service technique et de vulgarisation agricole de la Société des textiles du Sénégal (SODEFITEX) avec une mission de service public ;
- Les communes du Sénégal sont des collectivités locales administrées par un maire élu, assisté d'un Conseil municipal également élu. Leur mandat est de cinq (5) ans.

3.2.2 Mode opératoire

- **La maîtrise d'ouvrage déléguée sera assurée par la SODAGRI** conformément à sa Lettre de Mission pour les composantes 1 et 2 ; AGEROUTE sera maître d'ouvrage délégué pour la sous-composante pistes et la CLM pour la sous-composante 3-1 et la SECNSA pour la sous-composante 3-2 ;
- **Une Unité de gestion de projet (UGP) sera placée** auprès du siège régional de la SODAGRI à Vélingara. . L'UGP recrutera du personnel et des prestataires pour assurer la mise en œuvre des activités pendant la période du projet. Elle recrutera notamment un chef de projet, des experts en appui aux filières, en génie hydraulique, en appui aux collectivités locales, un gestionnaire (administration et finance) et un comptable ;
- **L'assistance technique** recrutée par appel d'offres international apportera à l'UGP les compétences nécessaires (i) à la réalisation des investissements (périmètres, bas-fonds, forages) (ii) à l'appui aux Communes en collaboration avec la SAED pour l'actualisation ou l'élaboration des POAS et la gestion du foncier, (iii) au montage des CGER, et de recruter **des opérateurs** en appui aux filières lait et banane.
- Composante 1 : les activités relatives aux aménagements hydro-agricoles seront mises en œuvre par la SODAGRI. Les activités relatives aux routes seront mises en œuvre par AGEROUTE. Les communes assureront la maîtrise d'ouvrage du fonds d'investissement communal (hors aménagements hydro-agricoles) et du volet aménagement territorial et gestion du foncier ;
- Composante 2 : les activités de la composante 2 seront mises en œuvre par des opérateurs choisis ou recrutés pour leur expérience dans l'appui à la structuration de chacune des 4 filières :
 - *La SODAGRI pour la filière riz ;*
 - *La SODEFITEX/BAMTAARE dans le cadre de sa mission de délégation de service public pour la filière maïs ;*
 - *Pour les filières lait et banane, les opérateurs seront recrutés sur appel d'offres nationales.*

La SODEFITEX/BAMTAARE pour le volet accompagnement des producteurs dans la mise en valeur (Formation technique, appui à la commercialisation, structuration filière, etc.). Avec l'appui des Centres de Gestion et d'Économie Rurale (CGER) de la vallée du fleuve Sénégal, BAMTAARE développera un service de conseils et de formation en comptabilité au profit des producteurs et des organisations professionnelles.

- Composante 3 : « filets de sécurité et résilience des plus vulnérables » : l'UGP en collaboration avec la CLM lancera des appels à propositions pour recruter des opérateurs de la sous-composante 1 pour chacune des régions avec un choix d'opérateur (ONG ou prestataire privé) associant la CLM et les autorités régionales. L'UGP de concert avec le SECNSA, en coordination avec la DGPSN, lancera des

appels à propositions pour recruter des opérateurs (ONG ou prestataire privé) de la sous-composante 2 pour chacune des régions avec un choix d'opérateur associant le SECNSA, la DGPSN et les autorités régionales.

- Un **Comité de pilotage** large se réunira une fois par an et comprendra : Le Ministère de l'agriculture ; Le Ministère de l'économie ; le Ministère de l'élevage et des productions animales ; la SODAGRI ; la CLM ; le SECNSA ; la DGPSN ; l'AGERROUTE ; SODEFITEX / BAMTAARE ; les DRDR des 3 régions ; les faïtières des organisations de producteurs de chaque filière concernées et les interprofessions correspondantes ; un représentant des 4 départements des 20 communes prioritaires ; l'Union Européenne et l'AFD en tant qu'observateurs.
- Des **comités techniques** : le projet traite de sujets de gouvernance particuliers pour l'aménagement territorial et la structuration des filières. Il est donc proposé de constituer 3 comités techniques spécifiques qui se réuniront annuellement :
 - *Un Comité des filières qui réunira les OP, les acteurs économiques concernés et les services d'appui et les ONG opérateurs des aides alimentaires ;*
 - *Un Comité « aménagement rural » réunissant les communes et les acteurs du développement local y compris les ONG opérateurs des aides alimentaires ;*
 - *Un Comité de gestion des infrastructures incluant les opérateurs des aménagements, des bas-fonds, des pistes et les CGER en constitution.*

Par ailleurs, le **comité de suivi de la Lettre de Mission de la SODAGRI** constitue un autre niveau de pilotage par les autorités sénégalaises et de suivi de la cohérence entre les objectifs et les outils et moyens mis en œuvre. La constitution et la tenue régulière de ce comité de suivi constituent un engagement particulier figurant dans la convention de financement. Le projet permettra l'évaluation finale de la 6^{ème} Lettre de Mission de la SODAGRI (2016-2018).

3.2.3 Zone d'intervention du projet

Le projet interviendra dans trois (03) régions, quatre (04) départements et vingt (20) Communes réparties comme suit :

Région de Kolda

Département de Vélingara : les **Communes de** Diaobé-Kabendou, Kounkané, Kandiaye, Wassadou, Pakour, Paroumba, Kandia, Saré Coly Sallé et Sinthiang Koundara ;

Région de Tambacounda

Département de Tambacounda : les **Communes de** Néttéboulou, Missirah et Dialacoto;

Région de Kédougou

Département de Kédougou : les **Communes de** Kédougou, Dimboli, Fongolimbi, Dindéfelo, Bandafassi ;

Département de Salémata : les **Communes de** Dar Salam, Salémata et Kévoye.

3.2.4 Présentation du cadre logique

L'élaboration du cadre logique est essentielle et primordiale pour l'articulation du projet. Le cadre logique est une matrice qui permet de regrouper les paramètres importants du projet. La méthode du cadre logique est utilisée comme instrument de base du système de suivi-évaluation. Cette matrice, qui fournit un instantané de la logique qui sous-tend le projet, comprend les objectifs, les résultats, les activités, les moyens/ressources, les indicateurs et leurs sources de vérification ainsi que les hypothèses et risques. La matrice saisit la logique verticale ou chaîne de résultats (c'est-à-dire, pour rappel, la façon dont les activités mèneront à des « extrants » et ces derniers à des « effets », et dont les effets auront un impact positif sur le problème concerné) ainsi que la logique horizontale, à savoir les indicateurs des résultats prévus, les bénéficiaires et les risques inhérents à la mise en place du projet. L'objectif global s'exprime généralement en « contribution à ». La matrice du cadre logique comporte :

- Un instrument qui permet de cibler sur les objectifs la planification, l'analyse, l'appréciation, le suivi et l'évaluation de projets et de programmes ;
- Un outil qui sert à effectuer une analyse logique et à réfléchir de façon structurée lors de la planification d'un projet et qui s'assure que le projet est pertinent, réalisable et viable ;
- Un cadre, une série de questions qui, si elles sont utilisées comme un ensemble, donne une structure et sert de support au dialogue entre les différents acteurs d'un projet ;
- Un outil de planification qui permet de donner un cadre aux différents éléments d'un processus évolutif (problèmes, objectifs, acteurs, plan de mise en œuvre, etc.).

Le cadre logique du projet Tiers Sud – Bey Daare expose la stratégie du projet et les relations causales entre les composantes (logique verticale), indique comment vérifier si les composantes ont été menées à terme et détermine les présupposés extérieurs au projet susceptibles d'influer sur sa réussite. Le cadre logique sert lors de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un projet.

La présentation sous forme de matrice offre l'avantage de permettre une rapide évaluation de la consistance et de la cohérence de la logique du projet.

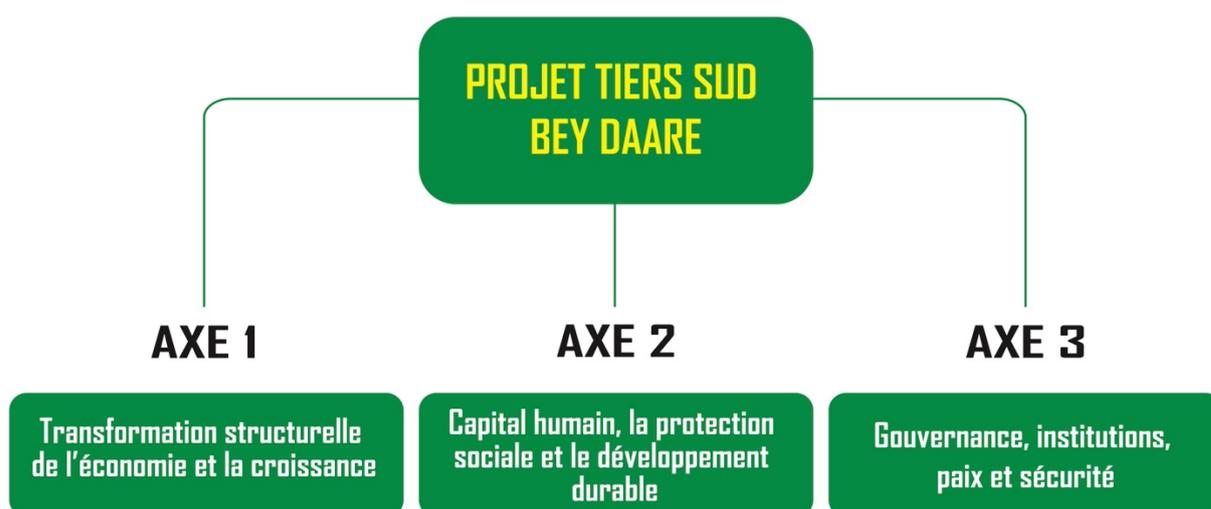
4. LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS DU PROJET SELON LES AXES DU PSE

Le Projet Tiers Sud – Bey Daare s’articule autour du développement durable des terroirs ruraux de quatre départements du sud du Sénégal et l’amélioration des conditions de vie, de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations rurales.

Le projet combine des investissements dans des infrastructures publiques, des appuis à des investissements portés par des collectifs de producteurs (déjà formés ou en formation), un renforcement des capacités de gestion des biens communs (*les investissements réalisés par le projet ou des “communs” déjà utilisés*) et des interventions spécifiques en faveur de groupes vulnérables qui ne seraient pas en mesure de profiter pleinement des bénéfices économiques du développement des zones d’intervention du projet.

Le Projet comporte des enjeux de priorisation d’investissements (*publics ou communs*) et donc d’explicitation des choix réalisés, des enjeux de gouvernance et de transparence sur les modes de gestion, de participation des acteurs et des enjeux de justice sociale et donc de ciblage des populations visées par les actions prioritaires.

Aussi, les objectifs du Projet Tiers Sud Bey Daare sont en parfait accord avec les axes stratégiques du PSE portant respectivement sur l’axe 1 : “Transformation structurelle de l’économie et la croissance”, l’axe 2 : “Capital humain, la protection sociale et le développement durable” et l’axe 3 “Gouvernance, institutions, paix et sécurité” et sont en parfaite cohérence avec la 6^{ème} lettre de mission de la SODAGRI.



CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS DU PROJET SELON LES TROIS (3) AXES

De la “Transformation structurelle de l’économie et la croissance”, à la “Gouvernance, institutions, paix et sécurité”, les activités initiées par le Projet Tiers Sud s’intègrent

facilement dans les différents axes du PSE qui demeure un guide pour les projets et programmes de développement.

AXE 1

“LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L’ÉCONOMIE ET LA CROISSANCE”

N°	Activités	Description
1	Travaux de réhabilitation du secteur G	<i>Aménagement de 1186 ha</i>
2	Travaux d’aménagement des Bas-fonds, de périmètres irrigués	<i>Aménagement de 1475 ha dont 525 ha pour la première génération, 620 ha de deuxième génération et 330 ha de vallée avec système d’irrigué</i>
3	Travaux de réhabilitation de pistes de désenclavement et de production	<i>Réalisation et/ou construction de 120 km</i>
4	Travaux de construction d’Air de pré-conditionnement équipé de banane dans la zone de Gouloumbou	...
5	Travaux de réhabilitation et de confortement des systèmes d’irrigation et de transport de la production dans les Bananeraies	...
6	Mise en place d’un mécanisme de financement dénommé Fonds d’appui aux initiatives économique (FAIE)	<i>Le FAIE est un fonds levier positionné au niveau de LBA afin d’appuyer exclusivement les investissements des promoteurs des quatre (4) filières porteuses : Banane, Maïs, Riz, Lait</i>

AXE 2

“LE CAPITAL HUMAIN, LA PROTECTION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE”

N°	Activités	Description
1	Mise en place de centres de services d’appui-conseil (CGER) aux producteurs et à leurs organisations	<i>Trois (03) CGER mis en place par les producteurs et pour les producteurs</i>
2	Appui aux Cantines scolaires en vivres et en matériel de cuisine pour leur démarrage effectif	<i>200 écoles ciblées pour un effectif de 21656 élèves et 26 écoles appuyées en ciments et tôles pour la construction de leurs coins cuisine</i>
3	Ensemble d’activités favorisant la disponibilité et l’accès à une alimentation saine	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en place de semences maraichères renfermant des micronutriments et de petit matériel (râteaux, brouettes, pelles, ...)</i> ; - <i>Placement d’actifs productifs (Ovins – Caprins et Volaille) au profit de 2000 ménages vulnérables ;</i> - <i>Acquisition de kits de soudure (farine, brisure, vitamine, etc.) ;</i> - <i>Reboisement dans les écoles bénéficiaires de cantines scolaires et mise en place de jardins scolaires ;</i>

N°	Activités	Description
4	Soutien et Formations pour l'amélioration de l'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie « grand-mère » et « école des maris » - Visites à domicile portant sur la prévention ; - Démonstrations culinaires ; -
5	Travaux de réalisation d'infrastructures sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de réhabilitation, de confortement et équipement hydraulique de 40 périmètres maraichers - Travaux de construction et d'équipement de 60 points d'eau

AXE 3

“GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SÉCURITÉ

N°	Activités	Description
1	Élaboration, actualisation et vulgarisation des Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) des Communes Partenaires	Vingt-six (26) POAS ont fait l'objet d'une validation
2	Appui à l'élaboration des Plan de Développement Communal (PDC) des Communes d'intervention	Vingt-six (26) PDC ont fait l'objet d'une validation
3	Mise en place du Fonds d'Appui Intercommunal (FAI)	Le FAI un fonds sous forme d'appui budgétaire aux Communes partenaires pour la réalisation d'infrastructures rurales
	Actualisation de la Charte du Domaine Irrigué	Avec plus de vingt (22) ateliers
4	Appui aux communes dans la formalisation foncière, l'affectation, la désaffectation, la résolution de conflits et le contrôle divagation animale. La mise en place de la liasse foncière	Mise en place d'une liasse foncière, d'un manuel foncier et d'un bureau foncier au niveau de chaque Commune afin de les appuyer dans la mise en œuvre du système d'information foncière (SIF)



RÉSULTATS ET CAPITALISATION

I. AXE 1 : TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET CROISSANCE

Pour cet axe du Projet Tiers Sud Bey Daare, plusieurs aspects ont été privilégiés :

- *L'aménagement d'infrastructures hydro agricoles pour de meilleurs rendements ;*
- *la construction et/réhabilitation de pistes pour l'accentuation des performances par une agriculture plus productive ;*
- *la mise à disposition d'un mécanisme de financement pour les filière porteuse - photo projet*

1.1 L'aménagement d'infrastructures hydro agricoles pour de meilleurs rendements

L'aménagement d'espaces cultivables est un préalable au bon rendement pour le **Projet Tiers Sud Bey Daare**.

1.1.1 Filière Riz

L'aménagement de 525 hectares de bas-fonds (*Vallée de Temento et Saré Wagna dans le département de Vélingara et Vallée de Sambangara dans le Département de Salémata*) permet d'augmenter la production annuelle.

Dans le cadre de l'aménagement des bas-fonds de Sambangara, Témento et Saré Wagna, il a été procédé au démembrement et remembrement de ces sites.

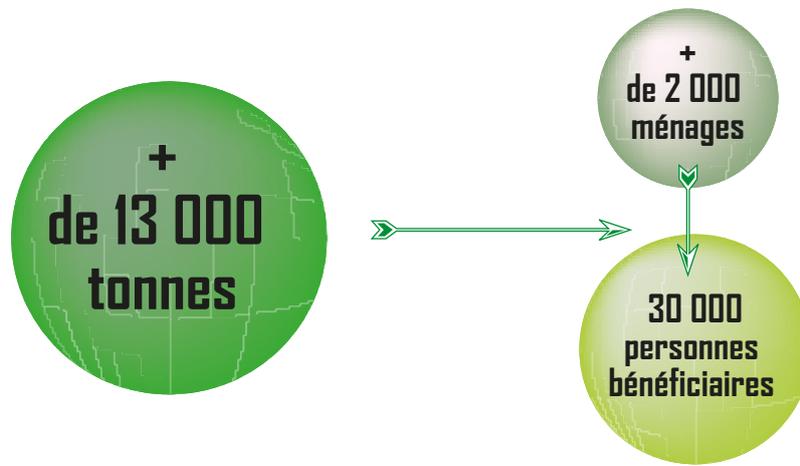
Mise en œuvre d'une campagne contre-saison au niveau des secteurs 2, 4, et 5 avec 1 119,625 ha mises en valeur.

Aménagement d'un Périmètre au niveau du Secteur G

Avec la réhabilitation d'un périmètre rizicole du Secteur G du Bassin de l'Anambé d'une dimension de 1186 ha, les performances agricoles vont être décuplées.



Les producteurs ont bénéficié d'un appui du projet à travers les activités HIMO pour la prise en charge des travaux de préparation du sol. Le processus de remembrement des parcelles (**445,5 ha ont été mis en valeur au niveau du périmètre du secteur G**)



1.1.2 Filière Banane

La mise en place de plus de 50 000 pieds de vitro-plants pour renouveler le matériel végétal très vieillissant permet d'augmenter la production annuelle.



I.2. La construction et/ou la réhabilitation de pistes pour l'accroissement des performances par une agriculture plus productive

La réhabilitation des pistes et infrastructures impactant les productions agricoles est gage d'accroissement des performances de rendement pour le Projet.

Aussi, le projet doit réhabiliter un linéaire de 120 km, dont, 46,6 km de pistes sont achevés dans les régions de Tambacounda et de Vélingara. **Ces travaux de réhabilitation des pistes permettent le désenclavement des zones de production telles que le secteur G, les vallées aménagées et les 600 ha de bananeraies appuyées par le Projet dans la région de Tambacounda.**



I.3. Mise en place d'un mécanisme de financement dénommé Fonds d'appui aux initiatives économique (FAIE)



Les producteurs et autres acteurs des filières reçoivent **des appuis techniques et organisationnels adaptés et innovants.**

Le Fonds d'appui aux initiatives économiques est un fonds levier positionné au niveau de LBA afin d'appuyer exclusivement les investissements des promoteurs des quatre (4) filières porteuses : Banane, Maïs, Riz, Lait.



II. AXE 2 : CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Axe 2 du Projet Tiers Sud Bey Daare, orienté vers le capital humain, la protection sociale et le développement durable tient compte directement des populations et des activités inhérentes à leur quotidien. Ainsi des points importants ressortent de cet axe :

- *la mise en place de structures d'appui et d'accompagnement pour une meilleure implication des populations ;*
- *l'amélioration des pratiques essentielles en nutrition, santé et hygiène ;*
- *la disponibilité et l'accès à une alimentation saine, une priorité absolue.*

II.1. La mise en place de structures d'appui et d'accompagnement pour une meilleure implication des populations

Trois (3) Centre de Gestion et d'Économie Rurale (CGER) qui sont des centres de services d'appui et de conseils aux producteurs et à leurs organisations, sont mis en place avec à leur actif 1.565 adhérents.



II.2. L'amélioration des pratiques essentielles en nutrition, santé et hygiène

Sachant que les pratiques nutritionnelles sont essentielles, le Projet Tiers Sud – Bey Daare a réalisé diverses activités dans le cadre de la composante filets de sécurité et résilience des plus vulnérables à travers la promotion des services de nutrition de santé et d'hygiène au niveau communautaire notamment, les activités de communication pour le changement de comportement auprès de 4.380 ménages.



Un diagnostic de la malnutrition, le ciblage des ménages vulnérables et les enquêtes de base et finales ont été réalisés et ont abouti à l'enrôlement de 178 groupes "AVEC", 208

relais communautaires identifiés pour appuyer **vingt** (20) animateurs et **115 “BADJENU GOX”** (*Femmes responsables de localités et leaders d’opinion*) identifiées.



L’organisation de **“démonstrations culinaires”** dans différents villages dans la zone Vélingara-Tamba a été une initiative payante.



Le Projet a aussi fourni un soutien et des formations pour **l’amélioration des pratiques d’alimentation, de soin et d’hygiène** avec :

- la stratégie *“grand-mère”* et *“l’école des maris”* qui a concerné **208 maris** touchés sur le thème : *alimentation de la femmes enceinte*, cette stratégie a permis la tenue de **1.629 causeries** et **d’impacter 19.439 personnes** ;
- la sensibilisation de masse sur l’amélioration des connaissances sur les bonnes pratiques nutritionnelles, de soins et hygiène ;
- les visites à domicile portant sur la prévention des maladies infantiles, le suivi des femmes pour le respect des CPN-CPON et l’orientation des enfants pour la vaccination.



II.3. La disponibilité et l'accès à une alimentation saine

Pour le Projet Tiers Sud les activités favorisant la disponibilité et l'accès à une alimentation saine couvrant les besoins nutritionnels sont essentielles pour une bonne prévention de la mal nutrition. L'appui aux Cantines scolaires en est l'illustration avec **100 écoles ciblées pour un effectif de 21.656 élèves**. Aussi, des sessions ont été organisées afin d'orienter les personnels des écoles sélectionnées sur la gestion des cantines scolaires (*outils de suivi, gestion des vivres, fonctionnement des commissions*).



D'autres actions favorisant la disponibilité et l'accès à une alimentation saine se sont tenues avec la mobilisation des communautés pour des actions :

- de reboisement des périmètres maraichers communautaires ;
- de reboisement des écoles bénéficiaires de cantines scolaires ;
- d'entretien et de nettoyage de zones de production agricole et de reboisement de périmètres agricoles dans la commune de Missira ;

- d'assainissement de décharges communautaires ;
- de travail du sol labour et de reprise au niveau du secteur G ;
- de reconstruction des habitations ;

Les activités ont permis à **1.296** personnes issues de ménages vulnérables de disposer de revenus supplémentaires surtout dans la période de soudure.

Les montants mobilisés sont de **58.714.875 FCFA**.



III. AXE 3 : GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SECURITE

L'Axe 3 du Projet Tiers Sud Bey Daare accorde une place de choix à la Gouvernance, à la Paix, à la Sécurité donc, à la promotion d'un développement territorial durable, en particulier dans ses vingt (20) communes d'intervention des régions de Kolda, Tambacounda et Kédougou. C'est ainsi que le Projet leur apporte un appui technique et financier à l'actualisation/élaboration et à **la diffusion de Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), à l'actualisation/vulgarisation de la Charte du Domaine Irrigué de l'Anambé (CDIA) et à la formalisation foncière.**

Gouvernance, Institution, Paix et Sécurité se justifie dans un contexte spécifique par l'élaboration d'outils innovant et structurés pour une meilleure gestion de l'espace communautaire.

III.1. Élaboration de documents de planification stratégique (PAOS, PDC, Conventions Locales)

Le **POAS étant un outil d'aide à la décision** dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre des aménagements et la gestion des infrastructures, son élaboration, son actualisation et sa vulgarisation, permettent d'identifier la conjoncture foncière locale et de mieux intégrer les activités de production. Cela passe par une réglementation de l'accès et de l'utilisation des ressources naturelles de la collectivité territoriale.

- Vingt (20) POAS ont fait l'objet d'une validation par les services technique et d'une adoption par les communes : 16 POAS dans les communes rurales et (Vingt (20) POAS ont fait l'objet d'une validation quatre (4) POAS dans les communes urbaines.

La Mise en œuvre des POAS a permis :

- *l'attribution de 24.579 plants par les ménages (8.141 de citronniers, 6.830 de pois d'angole, 6.171 de goyaviers, 2.407 de manguiers et 1.030 de corossoliers)*
- **à 10.703 ménages d'être touchés** (en moyenne, chaque ménage a planté deux (2) arbres) ;
- *l'ouverture de pare feux verts (13,4 KM) parsemés de Anacardium, Accacia melifera et Khaya senegalensis (Commune de Dialacoto et Medina Gounass)*
- **la Plantation de haies vives (5.000 plants)** contre la divagation des animaux dans les zones rizicoles du bassin de l'Anambé (communes de Kandiyaye et Saré Coly Sallé) ;



III.2. Mise en place de Fonds d'Investissements Communaux

La mise en place de Fonds d'Investissements Communaux, opérationnalisée à travers des “contrats FAI” ou Convention de financement avec les Communes, a été un moyen d'implication des populations ruraux par le biais des autorités locales.



Des infrastructures agricoles et rurales sont mises en place dans les communes ainsi que **61 micro-projets** (*Élevage 17 Agriculture 33 Hydraulique 11*).



III.3. Élaboration d'outils pour une meilleure gestion foncière de l'espace communautaire (CDIA, Liasse foncière, manuel foncier, manuel d'entretien et de maintenance des infrastructures)

Enfin avec "l'élaboration d'outils innovants et structurés pour une meilleure gestion de l'espace communautaire", **l'Actualisation de la Charte du Domaine Irrigué** s'est fait sur la base de quatre (4) thématiques : appropriation et vulgarisation, respect et degré de prise en charge des engagements, obstacles à la prise en charge des engagements et actualité des engagements. Ainsi plus de vingt-deux (22) ateliers se sont tenus.

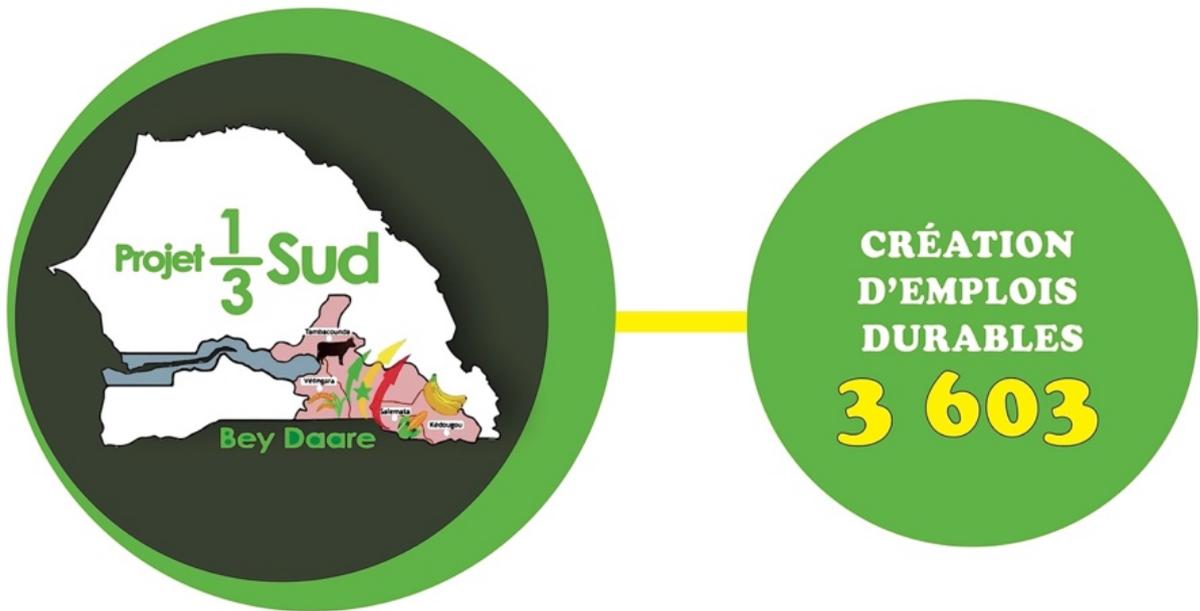


IV. AUTRES RESULTATS

La question de l'emploi des jeunes constitue une préoccupation majeure et le Projet Tiers Sud Bey Daare contribue à améliorer l'environnement et les conditions d'employabilité. **La promotion des potentialités d'emploi et initiatives de création d'entreprises agricoles**, fait aussi partie des impacts probant du Projet Tiers Sud Bey Daare.

La formation des jeunes, à partir d'actions concrètes tout en leur offrant un accompagnement socio- professionnel est à ce jour, un impératif. Cette formation

s'adresse à un public peu réceptif aux approches traditionnelles d'enseignement et qui a un besoin rapide d'accès à l'emploi. Pour les jeunes, la prise en charge du milieu d'évolution a un effet positif sur leur investissement direct dans ce milieu. L'organisation de rencontres d'échanges et la création d'un cadre de partage d'expériences est pour les jeunes, un premier palier vers l'employabilité qui est sans cesse promu par le Projet Tiers Sud. Ainsi avec le Projet, 3.603 emplois durables ont été créés.





CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE ET RECOMMANDATIONS

Le schéma suivant, résume bien le cycle logique du processus de capitalisation, sachant que celui-ci devrait être initié dès la conception du projet :



CONTRAINTES ET REMARQUES

Le Projet Tiers Sud Bey Daare est un projet particulier qui combine très étroitement des orientations multiples telles que :

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT avec la construction et la gestion de "communs ruraux" a vocation productive qui prennent en charge :

- la réhabilitation et la protection du périmètre irrigué du secteur G ;
- l'aménagement des vallées et bas-fonds cultivables ;
- l'aménagement de nouvelles zones rizicoles ;
- la construction de hangars de pré-conditionnement ;
- la réhabilitation ou la construction de pistes rurales désenclavant les sites de production ;

L'APPUI AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES avec l'accompagnement et la mise en place d'infrastructures agricoles et rurales dans les communes qui prennent en charge :

- *l'appui et l'élaboration de Plans Annuels d'Investissements (PAI) ;*
- *la mise en place de Plans de Développement Communaux ;*
- *la mise en place et la gestion du FAI ;*

et aussi la mise en œuvre d'outils d'aménagement dans les collectivités territoriales qui comprend :

- *la mise en œuvre de vingt-six (26) POAS dans les zones d'intervention ;*
- *la mise en œuvre et la diffusion des POAS ;*
- *l'appui aux communes pour la mise en place de comités de gestion (entretien et maintenance des infrastructures hydro-agricoles, Gestion des Pistes, Points d'eau et Bas-fonds) ;*
- *l'appui à la formalisation foncière, l'affectation, la désaffectation, la résolution de conflits et le contrôle de la divagation animale.*

LES INVESTISSEMENTS ET LA STRUCTURATION DE FILIÈRES DURABLES ET INCLUSIVES avec le diagnostic, l'appui et la formation des organisations exploitant le secteur G qui englobent :

- *l'élaboration du Diagnostic institutionnel et participatif (DIP) et du Plan d'accompagnement et de renforcement institutionnel (PARI) des organisations du secteur G ;*
- *l'appui et la formation des organisations de producteurs ;*
- *la gestion du foncier sur les périmètres irrigués (secteur G) et les bas-fonds ;*
- *la vulgarisation de la Charte du Domaine Irrigué et Aménagé ;*
- *la réhabilitation ou la construction de pistes rurales désenclavant les sites de production ;*

et la mise en place du fonds d'appui aux initiatives économiques pour les 4 filières qui comprend :

- *l'appui à la filière et au Fonds d'investissement des filières ;*
- *l'appui technique et organisationnel adapté et innovant aux producteurs et autres acteurs des filières ;*
- *l'acquisition de facteurs de production (intrants) ;*
- *la mise en place de centres de services d'appui-conseil (CGER) aux producteurs et à leurs organisations.*

LES ETUDES ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL avec la réalisation d'études, le suivi et les mesures de gestion environnementales des travaux et phases d'exploitation des infrastructures qui prennent en charge :

- *la finalisation du processus de validation des directives environnementales et sociales pour les travaux de construction/réhabilitation des pistes des Départements de Tambacounda et Vélingara ;*
- *l'actualisation de la liste des produits chimiques utilisés et des risques liés à leur utilisation ;*
- *la finalisation des analyses environnementales Initiales pour l'aménagement des bas-fonds de seconde génération ;*
- *l'appui aux comités de suivi des évaluations environnementales ;*

LES FILETS DE SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE DES PLUS VULNÉRABLES avec l'appui aux activités favorisant la disponibilité et l'accès à une alimentation saine couvrant les besoins nutritionnels qui comprend :

- *l'organisation des communautés et ciblage des plus vulnérables ;*
- *l'achats de locaux, l'organisation HIMO et la distribution vouchers ;*
- *l'appui aux AGR visant la disponibilité d'aliments nutritifs (cantines scolaires, distribution de farine composée et de kits alimentaires..);*

et le soutien/la formation pour l'amélioration des pratiques d'alimentation, de soin et d'hygiène qui s'articulent autour de :

- *la contribution aux campagnes de sensibilisation ;*
- *la réalisation de points d'eau dans les localités défavorisées ;*

La mise en œuvre du Projet Tiers Sud Bey Daare nécessite une bonne coordination de l'ensemble des axes d'intervention ainsi, qu'une bonne implication des partenaires. En favorisant une démarche inclusive, le Projet Tiers Sud entraîne aussi, des changements de comportement qui favorisent l'ancrage local et la pérennisation du Projet. Il est nécessaire de faire preuve d'une grande rigueur sur plusieurs points.

1. L'employabilité des jeunes

Malgré une phase de diagnostic relativement approfondie sur les besoins des populations et l'ensembles des filières ciblées, une capacitation effective des jeunes n'a pas été pris en compte. Cette frange de la population est d'une importance capitale dans la pérennisation du Projet. Leur formation et leur capacitation pourraient multiplier le modèle du projet en ce qui concerne l'accompagnement des populations. La prise en compte des réalités socio-économiques inhérentes aux zones rurales du tiers sud du Sénégal est indispensable pour l'adaptation des formations proposées suivant la diversité

des opportunités qui s’offrent aux jeunes, mais également selon un schéma d’actions visant l’insertion de ces derniers.

2. Lenteurs dans l’exécution de certaines activités

Il est remarqué certaines lenteurs lors de la mise en place ou en œuvre d’activités du Projet du fait des spécificités des maitrises d’ouvrages déléguées que sont la SODAGRI, AGEROUTE, BAMTAARE, CNDN (ex-CLM), SE-CNSA et DGPSN avec qui, des arrangements contractuels sont signés chaque année à travers des plans d’action.

3. Lenteurs dans les travaux de construction et/ou réhabilitation de pistes

Ces lenteurs sont aussi visibles dans la finition des travaux de construction et/ou réhabilitation de pistes rurales comme le marché relatif à la réalisation de 46,4 km de piste dans les départements de Vélingara et Tambacounda.

4. Lenteurs dans les procédures de sélections

La procédure de sélection des entreprises devant réaliser les travaux pour l’aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués ont pris un retard qui a impacté sur les délais de livraison donc d’exploitation de ces zones cultivables.

5. Renforcement des capacités organisationnelles des acteurs

Sur la base des “plans de renforcement de capacités” issus des diagnostics des organisations de producteurs, des séries de renforcement de capacités ont été organisées autour du professionnalisme et de l’autonomie financière de ces dernières. Cependant, vu l’insuffisance du CGER, il est noté un amoindrissement de la portée de ces renforcements.

6. Adaptation des maitrises d’ouvrages déléguées aux exigences du milieu

Le changement de comportements exige du temps et beaucoup de dialogue et de pédagogie, vis-à-vis des populations.

Le Projet Tiers Sud – Bey Daare offre aux populations plus d’opportunités dans l’appropriation de leur espace de vie car le manque d’expériences rend nécessaire l’accompagnement. Cet accompagnement doit permettre au Projet, d’appréhender les codes qui régissent les différentes cultures.

7. Stéréotypes de genre à surmonter

Les pratiques nutritionnelles dans le cadre de la composante filets de sécurité et résilience des plus vulnérables, aussi essentielles soient elles, sont considérées comme féminines, Ce sont des activités et organisation du travail peu adaptés à la culture et aux obligations des populations masculines. Les jeunes femmes ont ainsi, dû affronter les stéréotypes de genre : qui considèrent que les hommes n’ont pas à s’occuper de nutriments.

Ces stéréotypes sont à la base des réticences de certaines familles à accepter de faire participer les maris à des types de programmes incluant la nutrition des enfants. Surmonter ces stéréotypes présuppose un travail de sensibilisation et de dialogue soutenu avec les partenaires de mise en œuvre.

8. Limites des moyens des collectivités territoriales

Les communes ont encore des capacités fragiles en termes de maîtrise d'ouvrage publique et en termes de moyens financiers. Même si le Projet cherche à booster leur politique de développement local, elles ne sont pas encore, en mesure d'assurer l'entretien des ouvrages. Aussi, même avec l'installation du Fonds d'Appui Intercommunal, la construction d'infrastructures de stockage, les bureaux fonciers... suivent des délais de réalisation propres à chaque commune.

I. LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES MISES À DISPOSITION

Avec **la réhabilitation et la protection du périmètre irrigué du secteur G, l'aménagement des vallées et bas-fonds cultivables, l'aménagement de nouvelles zones rizicoles, la construction de hangars de pré-conditionnement, la réhabilitation et la construction de pistes rurales désenclavant les sites de production**, la mise en œuvre du Projet Tiers Sud Bey Daare exige une estimation rigoureuse des délais et réalisations ainsi que, l'apport technique et humain nécessaires. Il est par conséquent important, d'établir un cadre de travail précis pour pouvoir planifier, suivre et évaluer toutes les réalisations.

1. Les travaux du secteur G

Ces travaux sont effectués par le **Groupement CAMACHO Engenharia.SA/RC** qui à ce jour, s'active dans la finalisation des travaux de génie Civil, de terrassement généraux (piste, canaux...), les aménagements terminaux (débroussaillage et planage des parcelles), la finalisation des stations de pompage et d'exhaure, etc.

2. Les travaux d'aménagement des Bas-fonds

Pour la réalisation de ces travaux, deux (2) entreprises sont à pied d'œuvre : **SEGECI** pour le lot 1 et **GTS SUARL** pour le lot 2 dont la réception provisoire a été faite.

3. Les travaux de réhabilitation de Pistes

Le marché pour la réalisation des travaux de **46,4km** de piste a été attribué à **l'entreprise I-CONS**. L'entreprise a démarré les travaux au mois de Mai 2021 et a réalisé trois (3) premiers tronçons de la phase 2.

RECOMMANDATIONS

Pour l'atteinte d'un des objectifs spécifiques du Projet : l'augmentation de la production des cultures vivrières par la réhabilitation du périmètre irrigué du secteur G d'environ 1200 ha dans le bassin de l'Anambé et l'aménagement ou la protection de 1600 ha de

bas-fonds ou terres irrigables sur l'ensemble du Tiers-Sud pour la production de riz, maïs ou banane ainsi que l'amélioration des pistes rurales de production, la qualité des infrastructures et d'une importance primordiale. Ainsi, les différentes activités du Projet par la pertinence des réalisations, aura des répercussions tangibles sur les différentes activités agricoles et d'encadrement des populations.

Il est également important de renforcer et pérenniser des compétences précises et rigoureuses qui favoriseront l'autonomisation des populations. Donc, une formation à l'utilisation des infrastructures mises en place est de rigueur.

II. L'ACCOMPAGNEMENT EFFICIENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Au-delà de l'efficacité, l'efficience demeure l'aboutissement idéal pour le Projet Tiers Sud. Combinée aux bons outils, l'efficacité peut évoluer en efficience qui n'est rien d'autre que la capacité d'obtenir de bonnes performances, dans un secteur ou domaine donné avec des ressources et un temps défini. Dans le cadre du Projet : **l'appui et l'élaboration de Plans Annuels d'Investissements (PAI), la mise en place de Plans de Développement Communaux, la mise en place et la gestion du FAI, la mise en œuvre et la diffusion des POAS**, sont des points importants dans l'accompagnement des collectivités territoriales. Cependant cet accompagnement se veut direct et efficace.

Au-delà du diagnostic spécifique qui doit prendre en compte le fonctionnement et la structuration des collectivités territoriales pour un appui mieux ciblé, les réalités de ces instances décisionnelles ont favorisé une grande implication du Projet.

1. Le Contrat Cadre

Ce contrat-cadre est opérationnalisé à travers des **“contrats FAI”** ou **Convention de Financement** avec les Communes et axés sur les **PAI** après validation des investissements par le Conseil municipal et approbation par les autorités administratives. Approuvé par le Comité de Pilotage et par l'AFD, le manuel du FAI a été intégré dans le manuel de procédures administratives et financières du projet, dans sa partie **“Partenariat et Gestion des Subventions”**. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Tiers Sud – Bey Daare, l'appui à l'élaboration des PAI a permis d'accompagner cinq (5) communes bénéficiaires dans ce sens. Pour rappel, l'objectif visé est de mettre à la disposition des communes un instrument technique, en l'occurrence le PAI, qui permet d'assurer la prise en compte effective de tous les investissements de l'année en cours devant faire l'objet de demande de financement dans le cadre du Fonds d'Appui Intercommunal (FAI).

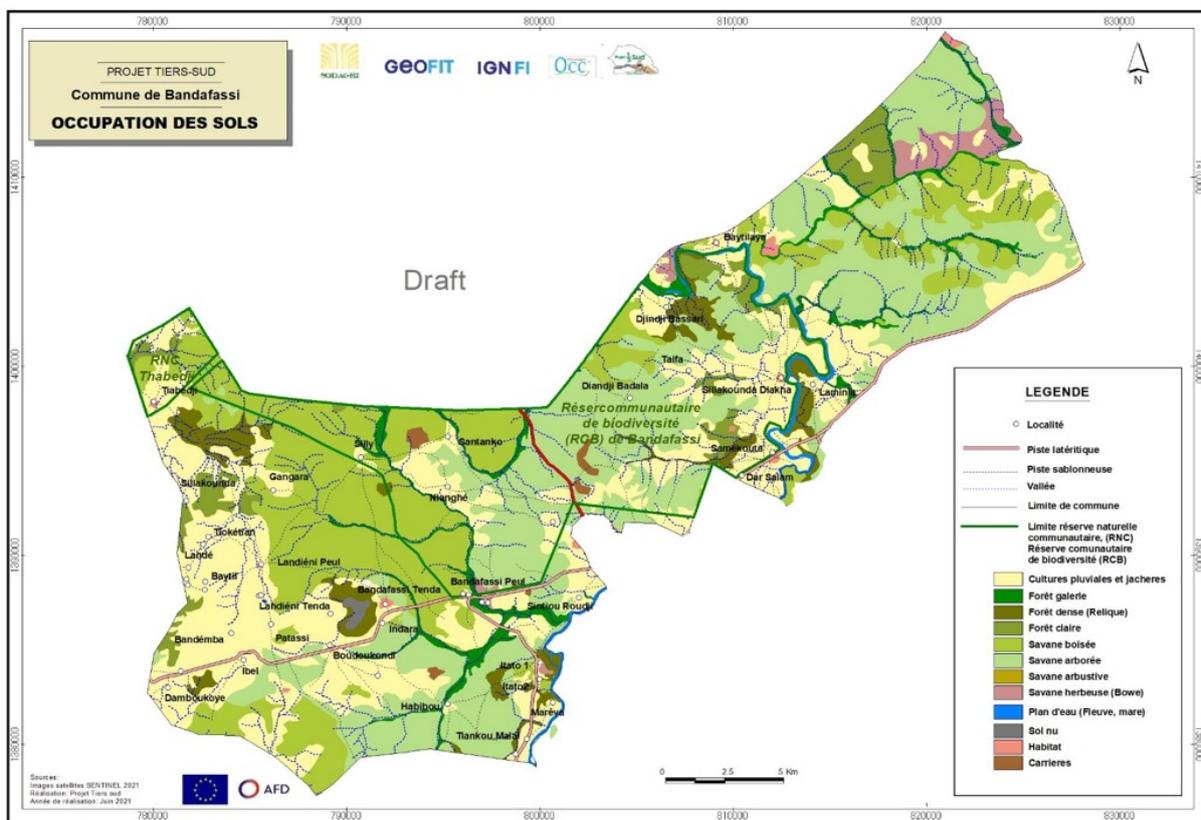
2. Le Fonds d'Investissement Communal (FAI)

La mise en œuvre du **FAI 1** a permis la réalisation de 61 microprojets dans 17 communes sur les 20 communes couvertes. Pour des contraintes techniques, 3 communes n'ont pas été touchées. Concernant la mise en œuvre de la phase 2 du **FAI**, tous les microprojets à l'échelle des communes ont été conçus, validés et approuvés pour financement par les parties prenantes (les organisations communautaires, la commune, le préfet ou sous-

préfet). Relativement, les conventions de financement ont été aussi élaborées. Ainsi, cette année (2023), l'accent est mis sur la réalisation des microprojets du **FAI 2** et le renforcement des capacités des responsables de microprojets.

3. Le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)

Élaborés, actualisés et vulgarisés, les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) des Communes Partenaires sont des outils d'aide à la décision dans l'analyse, la planification et la mise en œuvre des aménagements et la gestion des infrastructures. Ils permettent d'identifier la conjoncture foncière locale et de mieux intégrer les activités de production. Cela passe par une réglementation de l'accès et de l'utilisation des ressources naturelles de la collectivité territoriale.



RECOMMANDATIONS

“Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage de vingt (20) communes dans l'aménagement territorial, la gestion des ressources naturelles et foncières et la planification du développement local ainsi que l'investissement favorisant un accès durable et concerté aux ressources“, voilà les clés de l'accompagnement efficace des collectivités territoriales.

L'efficacité de ces types d'activités passe par une prise en charge directe des populations qui a débuté par l'érection de bureaux fonciers, l'organisation des liasses foncières...

Cependant, un suivi rigoureux des différentes actions des collectivités territoriales est plus qu'opportun car c'est ce qui suscite une plus grande portée des actions du Projet Tiers Sud Bey Daare. Il faudrait aussi systématiser l'appui à l'entrepreneuriat afin d'inculquer l'esprit d'initiative et d'entreprise et rendre les bénéficiaires autonomes, même s'il s'avère nécessaire de prévoir en plus du renforcement de compétences un accompagnement rapproché des jeunes par des professionnels.

III. L'APPUI AUX FILIÈRES DURABLES ET INCLUSIVES

“L'accroissement de l'investissement, de la capacité d'organisation et de commercialisation de groupes de producteurs des filières riz, maïs, lait et banane et le développement de services adaptés aux agriculteurs, aux éleveurs et à leurs organisations : appui-conseil technique à la production, appui à la gestion de l'eau et maintenance des infrastructures, conseil de gestion”, justifie cet appui aux filières qui passe par : l'appui et la formation des organisations de producteurs, la vulgarisation de la Charte du Domaine Irrigué et Aménagé, l'appui à la filière et au Fonds d'investissement des filières, l'appui technique et organisationnel adapté et innovant aux producteurs. A ce titre, il est utile pour le Projet de dynamiser la sensibilisation des populations et l'accompagnement des partenaires de mise en œuvre tels que : BAMTAARE, RIKOLTO, GEOFIT IGNFI, MSA, AVSF, LBA...

1. Le Diagnostic institutionnel et participatif (DIP) et le Plan d'accompagnement et de renforcement institutionnel (PARI)

Pour les organisations professionnelles (OP) du secteur G, le Diagnostic institutionnel et participatif (DIP) a été un temps fort d'inclusion et de partage qui a permis l'élaboration d'un plan d'appui et de renforcement institutionnel. A cet effet, il y'a eu :

- *la révision des textes de base ;*
- *Le renouvellement des instances décisionnelles ;*
- *Le renforcement des capacités des leaders en gestion administrative et financière.*

Ainsi, la réalisation des DIP et PARI constitue le levier sur lequel le Projet s'est appuyé pour la promotion des organisations professionnelles, basée sur la professionnalisation et l'autonomisation de ces organisations à travers les deux (2) domaines d'intervention suivants :

- *l'amélioration de la gestion de la production et de l'offre du riz paddy ;*
- *le pilotage d'un modèle d'affaires de commercialisation de riz blanc.*

2. L'Appui et la Formation des organisations de producteurs

La formation et la sensibilisation des relais, conseillers agricoles et des producteurs et/ou exploitants dans plusieurs domaines (*produits chimiques, gestion, hygiène, qualité...*), a été pour le Projet un temps de renforcement de capacités pour les différents acteurs, en:

- *gestion et comptabilité de mini laiteries ;*
- *techniques de transformation et bonnes pratiques d'hygiène ;*
- *production laitière et bonnes pratiques d'hygiène du lait à l'étable ;*
- *santé animale pour 62 auxiliaires d'élevage dont 7% de femmes ;*
- *prise en charge des travaux de préparation du sol ;*
- *processus de remembrement des parcelles ;*
- *techniques de traitement de la paille à l'urée et enrichissement à la mélasse ;*
- *production de blocs multi nutritionnels pour les agros éleveurs ;*
- *utilisation de produits chimiques ;*
- *formations pratiques sur le trouaison, la mise en plantation du plant ;*
- *santé et sécurité des chantiers et infrastructures mis en place par le Projet etc.*

Concernant l'appui aux producteurs, le Projet a procédé à la **mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants** (*semences de maïs obatampa, Aflasafe, engrais bio, semences de niébé fourrager, de boutures de maralfalfa et vitroplants*).

Cet appui se matérialise par la **mise en place de deux (02) produits d'assurance** : l'assurance production et l'assurance rendement créées en collaboration avec la CNASS et vulgarisées auprès des producteurs. Aussi, **47 000 pieds de vitro plants** sont fournis aux producteurs à raison de 100 pieds / ha en moyenne.

Des **centres de services d'appui-conseil (CGER)** aux producteurs et à leurs organisations sont mis en place ainsi que le **financement de micro-projets...**

3. La Vulgarisation de la Charte du Domaine Irrigué et Aménagé (CDIA)

Avec une approche inclusive et participative pour une bonne appropriation et une mise en œuvre adéquate de la CDIA actualisée, des activités d'information et de sensibilisation seront menées auprès des différents acteurs avec des outils de communication appropriés. L'évaluation de la mise en œuvre de la CDIA du bassin de l'Anambé s'est faite sur la base de quatre (4) thématiques : appropriation et vulgarisation, respect et degré de prise en charge des engagements, obstacles à la prise en charge des engagements et actualité des engagements.

RECOMMANDATIONS

L'appui aux filières durables et inclusives a permis aux organisations professionnelles de prioriser le renforcement de capacités et surtout de bénéficier d'encadrement et de soutien conséquent de la part du Projet Tiers Sud Bey Daare par le biais des partenaires de mise en œuvre.

Cependant, force est de reconnaître que dans les ZIP, les OP prennent un peu plus de temps dans l'appropriation des aspects techniques que ce soit, dans les démarches et protocoles agricoles que dans les organisations pratiques (comités de gestion, groupements etc.). Un encadrement plus long dans les délais et plus soutenu serait aujourd'hui pour le Projet, gage de pérennisation. La mise à disposition de matériels agricoles (pour les récoltes) aura aussi un impact majeur sur les rendements.

Au-delà de la vulgarisation du CDIA, il faut viser son appropriation par le biais d'une communication de proximité plus globale.

La démarche du Projet doit amener les populations ciblées à comprendre ce qui est attendu d'elles au terme de l'action du Projet. Celles-ci doivent se tourner inexorablement vers une appropriation effective des dispositifs mis en place.

A cet effet, il faudrait sensibiliser et adapter les formations pour changer les mentalités. Les formations ne sont pas seulement censées donner des outils pour progresser, elles doivent aussi amener un changement de mentalité, notamment les formations éducation financière et employabilité. Il faut mettre en œuvre des moyens d'assurer et accompagner ces changements sur la durée. L'éducation financière s'y prête facilement. La formation à l'employabilité devrait être incluse dans la formation, en tant qu'obligation. Elle devrait avoir un focus sur les dynamiques entrepreneuriales qui sont utiles non seulement pour créer ou gérer une entreprise, mais aussi pour gérer un projet rentable.

IV. LA DISPONIBILITE ET L'ACCÈS A UNE ALIMENTATION SAINTE

Pour le Projet Tiers Sud Bey Daare, **“L'accroissement de la résilience des familles les plus vulnérables par les filets sociaux et l'engagement dans les travaux d'intérêt communautaire et des actions de mitigation de la malnutrition maternelle et infantile”**, est un volet primordial dans la prise en charge des populations issues des ZIP. Ainsi : l'organisation des communautés et le ciblage des plus vulnérables, l'appui aux AGR visant la disponibilité d'aliments nutritifs, la contribution aux campagnes de sensibilisation, la réalisation de points d'eau dans les localités défavorisées, sont des points de convergence du volet nutritionnel qui favorisent un impact positif du Projet dans le vécu des populations. C'est dans ce cadre que les acteurs communautaires (relais, Badjenu Gox, etc.) sont organisés et renforcés dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des activités communautaires.

1. L'Organisation des communautés et le Ciblage des plus vulnérables

Le ciblage et le recensement ont concerné tous les villages d'intervention du Projet. Leur but est d'avoir des informations sur la cible en vue d'agir. Ainsi, le Projet a œuvré pour :

- la prévention et la lutte contre les feux de brousse ;
- l'aménagement et l'entretien de pares-feux verts ;
- le reboisement des périmètres maraichers communautaires ;
- le reboisement des écoles bénéficiaires de cantines scolaires ;
- l'entretien et le nettoyage de zones de production agricole
- le reboisement de périmètres agricoles dans la commune de Missira ;
- l'assainissement de décharges communautaires ;
- la reconstruction des habitations...

A cela s'ajoute des activités de sensibilisation orientées vers les populations, telles que :

- la stratégie “grand-mère” et “l'école des maris” ;

- *La sensibilisation de masse sur l'amélioration des connaissances sur les bonnes pratiques nutritionnelles, de soins et hygiène ;*
- *les visites à domicile portant sur la prévention des maladies infantiles, le suivi des femmes pour le respect des CPN-CPON et l'orientation des enfants pour la vaccination.*

2. L'Achat de locaux, l'organisation HIMO et la distribution vouchers

Des travaux HIMO, pour renforcer les actifs productifs et les activités d'intérêt communautaire (*aménagement d'infrastructures structurants, entretien de pistes rurales, travaux sur la restauration des terres*), sont initiés par les opérateurs.

Pour ces travaux, la main d'œuvre est constituée d'au moins 70% de personnes vulnérables et éventuellement de producteurs en arrêt de travail pendant les activités d'aménagement/réhabilitation.

3. L'Appui aux AGR visant la disponibilité d'aliments nutritifs

Des activités génératrices de revenus sont développées au profit des ménages vulnérables afin de renforcer leur résilience. Ainsi, le Projet accompagne les ménages vulnérables à assurer une disponibilité d'aliments nutritifs à travers :

- *La mise en valeur des périmètres maraichers au niveau des communes, l'autonomisation des femmes à travers les groupes AVEC ;*
- *La mise en place d'actifs productifs (chèvres, brebis et volailles).*

Toutes ces activités sont accompagnées de renforcement de capacités des bénéficiaires sur les techniques de production maraichères, l'entretien et le suivi des actifs productifs, les techniques pratiques des groupes AVEC, etc.

4. L'Appui aux Cantines scolaires et la distribution de Kits alimentaires

Une liste d'écoles dans la ZIP a été identifiée pour lancer la stratégie "**l'Appui aux cantines scolaires**". Ces dernières sont accompagnées sur la base des expressions de besoins validées par les staffs et partenaires techniques. En plus de l'approvisionnement en produits alimentaires, l'accompagnement consiste aussi à la **réfection du dispositif d'assainissement, des cuisines et réfectoires, du matériel de cuisson** selon les besoins spécifiques des écoles retenues. Pour une meilleure implication des communautés, des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été entreprises pour faciliter l'appropriation des actions par les communautés.

Aussi, la **distribution de farine composée et de kits alimentaires** a contribué à la réduction des effets du déficit alimentaire et des carences en micronutriments chez les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants âgés de 6-59 mois. Afin de faciliter l'accès des ménages à la farine composée, **les groupes AVEC ont été formés sur les techniques de production de farine**. Ainsi, **16,44 tonnes** de farine composée destinées à la prise en charge des enfants malnutris ont été fabriquées par des Unités de Transformation Féminine de la ZIP du Projet et distribuées à **1320** enfants de moins de cinq (5) ans.

5. La Réalisation de points d'eau

Pour le Projet Tiers Sud Bey Daare, la mise en place de points d'eau entre dans le cadre de **l'amélioration de l'hygiène publique** des populations rurales en lien avec **l'amélioration de la nutrition**. Ainsi, des points d'eau sont aménagés en collaboration avec les communes. Des comités de gestion des points d'eau sont installés par les villages polarisés sous la supervision des autorités territoriales.

RECOMMANDATIONS

La disponibilité et l'accès à une alimentation saine couvrant les besoins nutritionnels des populations fait appel à une série d'activités qui, pour le Projet Tiers Sud Bey Daare découle d'un ciblage pointu porté sur les différentes populations des zones d'intervention du Projet. La prise en charge des populations défavorisées est une priorité dans l'élaboration des activités du Projet à l'endroit des femmes enceintes et des enfants. Il s'en suit une prise en charge réussie des différentes cibles.

Néanmoins, l'accent doit être mis sur la formation à la transformation et à la mise en valeur des produits locaux car étant à la portée de toutes les familles. Le Projet doit accentuer la sensibilisation des familles dans toutes ses composantes (Grand-mères, Pères, Mères, Tantes, Frères et Sœurs), car ces différents relais participent activement à l'épanouissement social des enfants. Sensibiliser et impliquer la famille pour le bien-être des bénéficiaires.

Le dispositif des cantines scolaires a besoin d'un suivi rigoureux et régulier pour assurer sa démarche qualitative car les personnels des écoles ne sont pas souvent bien formés sur les questions relatives à l'équilibre nutritionnel des élèves et leur implication dans l'encadrement de cette initiative est plus que nécessaire.

Pour une bonne prise en charge du volet nutritionnel du Projet, il faut s'activer à :

- *Faire découvrir les produits locaux et leurs différentes préparations et recettes ;*
- *Améliorer la connaissance des populations sur les besoins nutritionnels ;*
- *Multiplier les points d'eau et Organiser une gestion endogène de ces infrastructures publiques ;*
- *Mieux outiller et promouvoir le système "AVEC" qui garantit l'autonomisation des femmes ...*

V. LE SUIVI EVALUATION

1. Anticiper le suivi évaluation

Pour le Projet Tiers Sud Bey Daare, il s'agira d'anticiper le suivi-évaluation afin de pouvoir impliquer tous les acteurs du Projet à chaque activité. Cela permet de faciliter la définition des indicateurs et des données à collecter, de sensibiliser chaque acteur à la

collecte de données au plus tôt, puisqu'ils détiennent la plus grande partie des informations issues du terrain.

Vu la diversité des sources et des informations à collecter, le risque d'erreur et de déperdition d'informations devient important. Afin de limiter ce risque, le chargé du suivi évaluation doit être associé aux différentes phases du projet afin de garder le même niveau d'information au sein de l'équipe. Il serait même recommandé d'organiser régulièrement la collecte de données au plus près des cibles et établir ainsi des relations de confiance permettant de suivre l'évolution sociale et professionnelle des bénéficiaires même après le Projet.

- Mettre en place des procédures et outils de Suivi Évaluation communs aux différents volets du Projet

Pour l'employabilité des jeunes le Projet Tiers Sud n'a pas mis de procédures sur le suivi et la gestion des données. De ce fait, la connaissance fine des situations de ce segment de la population a fait défaut. Aussi, la collecte et la saisie des données doivent être systématisées selon une procédure et une fréquence régulière. Il semble nécessaire de prévoir une collecte de données suivant une procédure définie (*déterminer notamment la fréquence de la collecte et de la saisie de données par exemple mensuelle*) ainsi que, la modalité de recueil (*par téléphone, en face à face, via d'internet*).



LEÇONS APPRISES

Il faut noter que le présent rapport s'inscrit dans une logique de gestion des connaissances et des bonnes pratiques afin de faciliter la poursuite des activités de suivi évaluation. Des contraintes ont émergé pour la mise en œuvre de ces activités :

- *Le caractère urgent des interventions à mener (mise en place d'infrastructures, de comités, d'organisation pour le développement communautaire...);*
- *La portée géographique du projet (trois (03) régions, quatre (04) départements et vingt (20) ;*
- *Le grand nombre de partenaires et l'absence d'un cadre de coordination de leurs interventions ;*
- *L'absence de standards et normes pour la réalisation et la réglementation de certains activités telles que les jardins d'arrière cours, les cantines scolaires, le système "AVEC" ... ;*

1.

Le Projet Tiers Sud Bey Daare est sous la maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire. Avec quatre (4) composantes, le Projet intervient dans :

- *la construction et la gestion de communs ruraux a vocation productive ;*
- *le développement de l'investissement et de la structuration de filières durables et inclusives ;*
- *les filets de sécurité et de résilience des plus vulnérables ;*
- *l'appui à la maîtrise d'ouvrage.*

Pour le Projet, la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la SODAGRI conformément à sa Lettre de Mission pour les composantes 1 et 2. L'entreprise "AGERROUTE" est le maître d'ouvrage délégué pour le volet "pistes", la CLM et le SECNSA sont maîtres d'ouvrage délégués pour la Composante 3 et BAMTAARE SERVICES DU GROUPE SODEFITEX pour la filière maïs. L'Assistance Technique recrutée par appel d'offres international apportera à l'Unité de Gestion de Projet (UGP) les compétences nécessaires :

- *à la réalisation des investissements (périmètres, bas-fonds, forages) ;*
- *à l'appui aux communes en collaboration avec la SAED pour l'actualisation ou l'élaboration des POAS et la gestion du foncier ;*
- *au montage et à l'opérationnalisation des CGER, et*
- *au recrutement et au suivi **des opérateurs** en appui aux filières lait et banane de nutrition et de sécurité alimentaire.*

La diversité et le nombre important de partenaires induisent que chaque partenaire dans sa démarche, suit ses propres référentiels et standards.

Il faut donc, créer un cadre de coordination des interventions de l'ensemble des intervenants au niveau communautaire afin de permettre aux conseils municipaux, une lecture claire et global de l'action du projet.

2.

Toutes les infrastructures a réaliser au niveau communautaire hors mis les travaux d'aménagement de magasins, de points d'eau, d'acquisition de biens, services et actifs productifs, achats d'animaux... devraient être pris en charge et intégré dans le Plan de Passation de Marché (PPM) de chaque collectivité territoriale. Cela se traduirait à terme par l'implication de ces collectivité dans le suivi de ces réalisations.

3.

L'Assistance Technique International (ATI) du Projet Tiers Sud et de la SODAGRI est indispensable à l'exécution du Projet dans son ensemble cependant son intervention devrait permettre une revue périodique des initiatives stratégiques et approches d'intervention afin de permettre au projet et à la SODAGRI de rester dans le périmètre des documents stratégiques pour le projet le cadre logique pour la SODAGRI le plan stratégique de développement, lettre de mission...



SUCCESS STORIES

I. LE SYSTÈME “AVEC”

Dans le milieu rural, le niveau socio-économique assez faible est souvent exacerbé par une pauvreté quasi-permanente qui conduit à l'absence ou à l'inadéquation des services de proximité comme les banques d'épargne et de crédit formel pouvant répondre aux besoins de la population. Même pour les zones où ces services de proximité sont effectifs, les populations ne répondent pas toujours aux critères exigés pour l'octroi d'un prêt. Cette situation fait que les femmes rurales subissent souvent une forme de marginalisation qui se traduit par la lourdeur des travaux domestiques, la rusticité des moyens de production, l'analphabétisme et surtout par l'absence de loi susceptible de les aider à avoir un droit de propriété.

Tout cela contribue à l'adhésion de ces femmes à des systèmes informels en vue du financement de leurs activités. Aujourd'hui les femmes issues du milieu rural se retrouvent en "groupements de promotion féminine" afin de favoriser leur autonomisation socio-économique et permettre de mettre en commun leurs ressources, idées et expériences pour augmenter leurs revenus.

Dans les zones rurales couvertes par le Projet Tiers Sud Bey Daare, le concept d'**Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC)** est privilégié. Cette approche a permis aux femmes des villages de ces zones, d'épargner ensemble, de se prêter de l'argent et démarrer des petits commerces. Plusieurs points caractérisent les “AVEC”².

- **Elles renforcent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages** : tandis les ménages qui ne participent pas aux activités d'épargne ont du mal à diversifier leur stratégie de résilience et voient leur vulnérabilité s'accroître, les femmes des groupes AVEC accroissent leur approvisionnement en grains, achetés soit grâce à l'épargne ou au crédit, soit échangés contre des ruminants. Une baisse de la prévalence de la malnutrition est observée de façon plus significative au sein des groupes AVEC.
- **Elles renforcent la sécurité sociale des ménages** : Les femmes tentent d'apporter une alternative en matière de réduction des charges sociales. Grâce aux réseaux AVEC, elles s'organisent pour soutenir les membres de leur communauté lors des différentes cérémonies coutumières.
- **Elles accroissent la solidarité des communautés face aux crises** : Les groupes AVEC, surtout lorsqu'ils sont en réseau, jouent un rôle important dans l'accueil des déplacés avant l'arrivée des aides alimentaires. Lors de crises sécuritaires ponctuelles, ceux-ci ont tendance à se mobiliser rapidement au secours des ménages les plus affectés et apportent une aide essentielle à leur survie.

2. L'Épargne féminin au service de la résilience – Care International

- **Elles réduisent la vulnérabilité des communautés** : Les caisses AVEC améliorent non seulement la sécurité alimentaire des ménages, mais aussi celle de leur communauté environnante. La redistribution des bénéfices des activités de maraîchage, de distribution de semences, de crédit et autres par les femmes des réseaux ou groupes affectent la communauté tout entière.
- **Elles permettent d'autonomiser les femmes** : Le statut que les AVEC confèrent aux femmes engendre souvent le respect de leurs maris, de leurs voisins et de leurs communautés.
- **La dimension politique et sociale des AVEC contribue à l'amélioration des relations genre** : Les AVEC contribuent à la mise en œuvre d'approches innovantes, comme l'initiative IFETE, qui a pour objectif d'améliorer et sécuriser l'accès à la terre des femmes et de créer un environnement favorable au renforcement de la résilience de leurs ménages.
- **Parmi les facteurs qui déterminent le succès des AVEC**, on note l'existence d'un réseau, le montant flexible des cotisations, la disponibilité de biens productifs, ressources et opportunités, l'accès au crédit en espèces, aux grains et aux diverses opportunités financières, et le renforcement des capacités.

EXEMPLE DE REUSSITE

Le groupement "KAWRAL KANDIA"

1. Historique

Ce Groupement s'est constituée depuis 2014 avec vingt-cinq (25) membres issus de la même localité, le village de "Kandia" du département de Vélingara. Aussi, le groupement "Kawral Kandia" a été créé dans le but de bénéficier à des lignes de crédit au niveau de la banque agricole.

2. Organigramme

Aujourd'hui avec trente-cinq (35) membres et deux (2) hommes qui jouent le rôle de conseillers, le groupement s'est constitué un bureau.

Fonctions	Responsables
Présidente	Diabou Sabaly
Vice-Présidente	Maimouna Mballo
Secrétaire	Hawa Mballo
Secrétaire-Adjointe	Arabe Balde
Trésorière	Coumba mballo
Adjointe Trésorière	Binany Mballo
Commissaires au compte	Diabou Sabaly - Diabou Mballo
Conseillers	Samba Sabaly - Moussa Sabaly

3. L'accompagnement du Projet Tiers Sud Bey Daare

Le Projet Tiers Sud a permis au groupement "Kawral Kandia" d'être formé sur les transformations des céréales, le maraichage, les techniques de production de composte, d'être aussi suivi par les Plans d'occupation des sols (PAOS). Au-delà des formations le Projet a appuyé la réhabilitation d'un puit, la clôture du périmètre maraicher et a procédé à un appui en semence maraichère et petits matériels agricoles.

4. Les activités du Groupement "Kawral Kandia"

Comme principale activité : le maraichage, au sein de la concession s'est finalement délocalisé avec la mise à disposition de parcelles agricoles d'une superficie d'un (1) ha pour les membres du GIE. Cependant d'autres activités telles que : la culture de l'arachide et du maïs ont pris de grandes proportions.

5. Les activités de crédit du Groupement

A la création du groupement "Kawral Kandia", un crédit de 1,5 millions a été octroyé sur une saison par le crédit mutuel en 2016. Mais depuis la mise sur pied de la caisse du GIE les femmes de "Kawral Kandia" s'autofinancent. Au début, la cotisation était fixée à 250 FCFA la part, chaque semaine. Cette année la part est montée à 500 FCFA.

Aujourd'hui la caisse a près de 2.250.000 FCFA et a octroyé 2.170.000 FCFA en crédit pour une durée de trois (3) mois. Tous les trente-cinq (35) membres ont bénéficié d'un prêt.

6. Les différentes destinations des crédits

Les crédits octroyés aux membres du groupement sont destinés à l'achat de semences ou de graines d'arachide à vendre au marché. Beaucoup de femmes utilise aussi ce crédit pour faire face aux frais scolarité de leurs enfants. L'achat de petits ruminant sous forme d'actif productif est une des destinations prisées du crédit octroyé. Cependant tous les membres s'accordent à dire que le crédit accordé, appuie fortement le quotidien des ménages et permet l'achat de médicaments.

II. LA CULTURE DES VITROPLANTS DE BANANIERS

L'un des plus grands défis de la filière banane au Sénégal, c'est la production. De 33 000 tonnes en 2019 à 35 000 tonnes en 2021, les volumes de production ont atteint près de 48 000 tonnes en 2022 et atteindront probablement les 50 000 tonnes en 2023 pour une consommation nationale estimée à 70 000 tonnes. Pour cela, la culture des vitro plants de bananiers demeure une alternative réelle.

Couplée à des itinéraires techniques adaptés et des parcelles saines, la culture des vitro plants de bananiers permet d'obtenir des productions plus robustes, homogènes et rentables.

Les vitro plants sont des mini-bananiers qui se sont développés dans des boites de culture en conditions contrôlées (nourriture, humidité, température...).

- *Ils ont les mêmes caractéristiques génétiques que les plants dont ils sont issus ;*
- *Ils sont vigoureux et se développent de façon homogène ;*
- *Ils sont sains, c'est-à-dire indemnes de toute maladie ou ravageur (viroses, nématodes et charançons).*

La production des vitro plants de laboratoire se fait à partir de jeunes tissus (*appelé aussi méristèmes*) prélevés sur des bananiers sains. Ces tissus sont cultivés en conditions stériles et nutritives. Leurs cellules se multiplient alors activement puis se différencient en feuilles, pseudo tronc, bulbe ou racines. Au bout de quelques semaines, les plants *in vitro* ressemblent à des bananiers miniatures.

Ces vitro plants ne peuvent pas être directement plantés au champ. Ils doivent être élevés 12 à 18 semaines en pépinière afin de s'acclimater. Cet élevage comprend deux phases : le sevrage et l'endurcissement³.

EXEMPLE DE REUSSITE

ALSENY DIALLO, Producteur Banane.

1. Historique

De 2004 à 2016, Alseny Diallo était vendeur de banane dans la ville de Kaolack et l'approvisionnement irrégulier de ce produit l'a fait chercher un champ. Ainsi dix (10) hectares lui ont été accordés à Foudou, dans la Communauté rurale de Sinthiang Koundara où il a pu produire dans la première année sur quatre (4) hectares, cent soixante (160) tonnes.

A ses débuts il avait huit (8) employés, aujourd'hui il a sous ses ordres trois cent cinquante (350) personnes et produit plus de trois mille (3.000) tonnes de bananes. Il a une (1) ou plusieurs chambres froides dans toutes les régions du Sénégal.

L'encadrement de la filière par le Projet Tiers Sud

Le Projet Tiers Sud Bey Daare a beaucoup soutenu **Alseny Diallo** par plusieurs formations sur les techniques de cultures. Ayant soutenu et encadré la culture des vitro plants de bananiers, le Projet Tiers Sud a mis à la disposition de ce producteur 8.000 vitro plants de bananiers pour une surface de cinq (5) hectares cette année.

1. Perspectives de production

Depuis deux (2) ans en plus de sa production, **Alseny Diallo** exporte en Gambie et en Guinée Bissau près de 30 tonnes tous les quatre (4) jours avec les vitro plants, ce producteur est en voie de doubler sa production annuelle.

3. <https://www.agripedia.nc>

III. LE MAÏS, UNE FILIÈRE PORTEUSE

Au Sénégal, les achats de maïs ont franchi un nouveau palier en 2021. Selon l'édition 2022 de la Note d'analyse sur le commerce extérieur publiée par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), le Sénégal a importé 398 517 tonnes de la céréale. Le chiffre annoncé marque une hausse de 23 % comparativement à l'année précédente ainsi que le volume le plus important depuis 2017.

Ce volume a coûté au pays, 68,5 milliards Fcfa, une enveloppe en progression de 63 % d'une année sur l'autre. Avec ce montant qui marque également un nouveau record, le maïs a dépassé en 2021 les fruits et légumes pour occuper la 4^{ème} place des produits alimentaires les plus importés derrière le riz, le froment et le méteil ainsi que les huiles et graisses animales et végétales.

Le maïs, d'une importance capitale de nos jours ne souffre pas de difficultés d'écoulement. Le choix du Projet Tiers Sud à travers son partenaire de mise en œuvre "Bamtare" ne se résume pas seulement à un soutien ponctuel, mais à un accompagnement de toute la filière par des formations ciblées, des mises à disposition d'engrais, d'intrants ou de semences et un accompagnement pour la commercialisation.

EXEMPLE DE REUSSITE

MAMADOU SALIF SOW, Agriculteur.

1. Historique

Mamadou Salif Sow, conseiller municipal, a très tôt décelé l'importance de l'agriculture et depuis plus de quatre (4) ans, il s'y investit. Son domaine qui s'étend sur plus de (6) hectares comporte des agrumes, des mangues et d'autres espèces de plantes contribuant à la nutrition des enfants.

Ces quatre (4) dernières années, il a pu emblaver régulièrement six (6) hectares et les dédier à la culture du maïs ce qui lui a permis de récolter près de neuf (9) tonnes de maïs.

1. L'encadrement de la filière par le Projet Tiers Sud

Tout a commencé pour cet agriculteur par des semences de maïs attribué par le Projet Tiers Sud Bey Daare. Ces semences gratuites mises à disposition via le partenaire "Bamtare", ont permis d'emblaver six (6) hectares et récolter en moyenne, 1,5 tonne à l'hectare. Aussi le Projet Tiers Sud a mis à la disposition des agriculteurs des engrais bio.

2. Réalisations

Avec 1,5 tonne à l'hectare, une partie des récoltes est vendue, une partie convertie en semence est une dernière partie livrée à la consommation. Mamadou Salif Sow, avec ce maïs a pu envoyer ses enfants au lycée de Fongolimbi et ainsi voir la réussite de ses deux (2) enfants au baccalauréat avec mention. Aujourd'hui l'un d'eux termine son "master" grâce aux ventes obtenues par les récoltes de maïs. Aussi tous les frais médicaux de sa

famille ainsi que les dépenses inhérentes à son quotidien ont pu être pris en charge par les revenus de sa récolte.

Pour Mamadou Salif Sow, le Projet Tiers Sud Bey Daare ne doit en aucun cas s'arrêter car ayant des activités qui créent de la valeur .

CONCLUSION

L'enjeu de la capitalisation des expériences issues de la mise en œuvre effective des activités du Projet Tiers Sud - Bey Daare est d'améliorer la démarche globale du Projet, afin de construire et pérenniser un dispositif de soutien au monde rural qui réponde aux besoins des acteurs et cibles du Projet. Cette capitalisation qui doit favoriser l'amélioration de la qualité des interventions au niveau des travaux d'aménagements, des collectivités territoriales, des filets de sécurité et des investissements et structuration de filières est avant tout, **une action de structuration de la connaissance** qui s'appuie sur le vécu du Projet Tiers Sud Bey-Daare.

Sur la base des différentes actions entreprises par le Projet, nous avons relevé plusieurs défis auxquels le Projet doit répondre :

- le défi de la formation pour les différents acteurs ;
- le défi de l'employabilité des jeunes ;
- le défi suscité par les changements socio-économiques des ZIP ;
- le défi lié à l'amélioration de l'insertion sociale, professionnelle et économique des populations vulnérables...

Dans un contexte d'instabilité sociale, le Projet Tiers Sud Bey-Daare apparaît comme d'une part, un moyen important de création d'emplois et d'autre part, comme une stratégie appropriée pour améliorer les conditions de vie et d'autonomisation des populations. Au vu de la méthodologie et des outils déployés par le Projet, la démarche adoptée est répliquable dans d'autres Projets d'égale ou de portée supérieure.

Un des enseignements tirés de cette capitalisation est sans doute, la polarisation dans un premier temps, des populations autour des réalisations. A ce jour, il faut nécessairement une mobilisation soutenue et une formation continue sur différents profils et compétences utiles au Projet. Cependant, la grande richesse de ce dernier, de par son approche, a été non seulement la prise en compte des besoins spécifiques des populations, mais aussi l'organisation des appuis au développement économique autour des besoins spécifiques propres à chaque localité.

Cependant, force est de reconnaître que l'insertion socioprofessionnelle et la prise en charge, des couches vulnérables sont des processus complexes et lents qui nécessitent d'agir sur de nombreux leviers et de façon simultanée. Le Projet Tiers Sud – Bey Daare

a cherché à intervenir sur tout un ensemble de déterminants et à combiner ses efforts à travers l'accompagnement et l'encadrement des populations, la mobilisation des ressources et la multiplication de partenariats multi-acteurs et multi-bénéficiaires : avec tous les acteurs des zones du Tiers Sud (les collectivités territoriales, les ministères concernés, les populations...).

Projet d'envergure, Tiers Sud Bey Daare sur plusieurs problématiques et à différents niveaux. Malgré les recommandations émises, il reste un des projets les plus aboutis dans la prise en charge et la sensibilisation des populations. Le point fort de ce Projet est sans nul doute la combinaison de plusieurs démarches et méthodes. La plus-value de l'approche "Tiers Sud Bey Daare" reste la prise en compte des besoins des populations issues du monde rural. Aussi, cette démarche de capitalisation permettra aux partenaires de mise en œuvre, d'exprimer de nouveaux besoins ou d'explorer de nouvelles pistes.

Cette année qui voit la fin du Projet, est très importante dans l'élaboration de nouveaux processus qui viseraient à accroître l'impact du Projet Tiers Sud sur les acteurs et populations cibles. Ainsi il est primordial de redoubler d'efforts pour l'atteinte des objectifs fixés et permettre aux communautés cibles de bénéficier des actions du Projet Tiers Sud – Bey Daare.

